

Innosuisse

RAPPORT DE GESTION 2025



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation**

Couverture : Collaborateurs travaillant dans l'usine de Wenger Fenster

RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2025

selon l'art. 17 LASEI

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'ANNÉE SOUS REVUE	1
COMPTES ANNUELS 2025	6
Bilan	7
Compte de résultat	8
Tableau de variation des capitaux propres	9
Tableau des flux de trésorerie	10
Annexe comptes annuels	11
Rapport de l'organe de révision	38
GESTION DES RISQUES	42
COMPLIANCE	43
GESTION DU PERSONNEL	44
LIENS D'INTÉRÊTS	48
LISTE DES ABRÉVIATIONS	64

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'ANNÉE SOUS REVUE

Appréciation des résultats 2025

En 2025, l'économie suisse a évolué dans un contexte mondial marqué par des tensions géopolitiques persistantes, un ralentissement conjoncturel et une transformation technologique profonde, synonyme d'insécurité, de changements rapides et d'intensification de la concurrence. En même temps, les entreprises ont dû faire face à des tensions durables sur le marché du travail qualifié ainsi qu'à des défis croissants en matière de succession, en particulier pour les PME. Dans ce paysage exigeant, l'innovation est demeurée un levier central pour préserver la compétitivité et préparer les transitions structurelles à venir.

Innosuisse a déployé ses activités en 2025 sur la base d'une contribution fédérale ordinaire de 305,1 millions de francs, complétée par 28,7 millions de francs alloués par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) dans le cadre des mesures transitoires liées à Horizon Europe

En 2025, Innosuisse a utilisé et développé de manière ciblée son portefeuille d'encouragement en fonction des objectifs stratégiques du Conseil fédéral et a continué de se positionner comme un partenaire fiable pour l'économie et la société à travers son offre d'encouragement. Attentive aux besoins de l'écosystème, elle a lancé à la mi-année un appel dédié aux PME, une mesure proactive visant à stimuler leurs activités d'innovation malgré une conjoncture incertaine. Le succès de cet appel, marqué par un volume de demandes nettement supérieur aux prévisions, a démontré la résilience des entreprises suisses et leur volonté à investir dans l'innovation lorsqu'une opportunité pertinente se présente. Partiellement en raison de cet appel, mais aussi du renforcement simultané de la demande pour les projets d'innovation nationaux avec partenaire chargé de la mise en valeur, la promotion de projets d'innovation nationaux a enregistré un

record avec 832 demandes, soit une hausse d'environ 38% par rapport à l'année précédente. Cette dynamique a toutefois exercé une pression significative sur le budget, rendant nécessaire une priorisation rigoureuse des projets et un lissage de l'impact financier sur la période, afin de répondre au mieux aux besoins de l'écosystème.

En 2025, Innosuisse a enregistré une demande record pour plusieurs instruments d'encouragement¹. Cette forte demande, expression de la pertinence des instruments d'encouragement de l'agence et signe d'un écosystème d'innovation très dynamique malgré un environnement extérieur difficile, a conduit pour certains instruments à des taux d'acceptation particulièrement bas. Innosuisse s'emploie à adapter en continu l'allocation de ses ressources et à ajuster ses priorités de manière à rester en phase avec les conditions du marché et à maximiser l'impact de ses moyens financiers au bénéfice des entreprises et de l'économie suisse.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat et du soutien aux start-up, le coaching et les programmes d'internationalisation ont, une fois de plus, joué un rôle central pour soutenir les jeunes entreprises dans un contexte de financement difficile. Avec environ 650 start-up actives, le programme de coaching d'Innosuisse figure désormais parmi les plus importants d'Europe. Les taux de satisfaction des participants se sont maintenus à un niveau très élevé.

En parallèle, la poursuite du développement du programme conjoint avec le Fonds national Suisse BRIDGE, la mise en œuvre de l'initiative Flagship consacrée à l'intelligence artificielle dans les sciences de la vie et le lancement de la Swiss Quantum Initiative ont permis de poser des jalons programmatiques essentiels pour

¹ Pour les projets d'innovation avec partenaire chargé de la mise en valeur, projets d'innovation sans partenaires chargé de la mise

en valeur, chèques d'innovation, projets d'innovation internationaux, coaching pour start-up, programme de participation à des salons internationaux ainsi que mentoring.

renforcer le pont entre la recherche et l'innovation orientée vers le marché.

Avec les instruments de transfert de savoir et de technologie que sont l'Innovation Booster et le mentoring ainsi qu'une orientation systématique vers les effets grâce au monitoring, aux modèles d'impact et aux indicateurs clés, Innosuisse a consolidé son rôle d'agence d'encouragement à l'innovation fondée sur l'apprentissage évolutif et les données probantes. Les thèmes transversaux, tels que la numérisation, le développement durable, l'égalité des chances, la sécurité des connaissances, l'intelligence artificielle et les données de recherche ouvertes, ont été intégrés de manière ciblée dans la pratique d'encouragement, la gouvernance et la collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux.

Innosuisse a pris la présidence du réseau Eureka pour la période 2025/2026 le 1er juillet, avec un programme ambitieux visant à renforcer la coopération internationale. Elle a remplacé ses systèmes IT principaux Innolink et ERP et a investi dans la digitalisation tout en menant un projet de restructuration de l'office prêt pour une mise en œuvre au 1er janvier 2026.

Innosuisse dispose de frais de fonctionnement limités pour ses activités : en 2025, ceux-ci s'élevaient à 28,0 millions de francs, respectivement 26,8 millions de francs hors effets extraordinaires, soit 8,8% de la contribution fédérale ordinaire. L'exercice 2025 s'est conclu par un déficit planifié de 9,9 millions de francs, reflétant les choix opérés pour absorber la forte demande, tandis que les réserves s'établissaient à 6,2 millions de francs, dont 2,8 millions de réserves libres. Ces réalisations représentent un ensemble de défis relevés avec succès et témoignent de la résilience et de l'efficacité opérationnelle d'Innosuisse.

Organisation et mission

L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique. Sa mission, sa forme d'organisation, ses organes et ses instruments sont définis dans une loi spéciale (loi sur Innosuisse, LASEI²).

Les instruments d'encouragement à sa disposition sont définis dans la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI³). La mission d'Innosuisse est d'encourager l'innovation basée sur la science au profit de l'économie et de la société. Innosuisse encourage de manière ciblée la collaboration entre la science et le marché par des projets d'innovation, des activités de mise en réseau, des formations et du coaching, contribuant ainsi au succès économique des projets encouragés.

Environnement législatif

Révision partielle de l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (O-LERI⁴)

En 2025, le SEFRI a préparé une modification de l'O-LERI qui entrera en vigueur le 1^{er} février 2026. Innosuisse a saisi cette occasion pour ajouter un nouvel article qui crée une base légale en matière de protection des données pour la communication de données par Innosuisse. À l'avenir, Innosuisse pourra ainsi publier des données sur les mesures et les projets approuvés à des fins d'information ou les communiquer directement aux milieux intéressés. D'autre part, la nouvelle disposition permet l'échange de données sur les demandes soumises, approuvées ou rejetées avec d'autres offices fédéraux et avec les autorités cantonales ou les institutions publiques qui encouragent la recherche et l'innovation, afin de garantir la coordination et d'éviter d'éventuels abus. Conformément au nouvel article, seules les données qui ne sont pas particulièrement sensibles peuvent être échangées et publiées.

Programme d'allègement budgétaire 2027⁵

Sur la base du rapport du groupe d'experts « Réexamen des tâches et des subventions » du

25 août 2024, le Conseil fédéral a soumis au Parlement, dans son message du 19 septembre 2025, un ensemble complet de mesures visant à alléger les finances fédérales. À la fin de l'année sous revue, les travaux parlementaires à ce sujet étaient en cours.

Innosuisse est, d'une part, concernée par une proposition de réduction budgétaire de 10 %, et, d'autre part, la LERI devrait être adaptée en ce qui concerne les bases d'encouragement d'Innosuisse. Cette adaptation entraînerait une perte de flexibilité, notamment en raison de la réduction stricte des contributions à 50 % des coûts imputables.

Innosuisse est inquiète des restrictions légales prévues, et l'a communiqué tant dans le cadre du processus de participation interne à la Confédération que lors de la consultation, tout en affirmant sa volonté de contribuer à l'allègement du budget fédéral.

Gouvernance et gestion

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de cinq à sept membres élus par le Conseil fédéral, est l'organe de direction suprême d'Innosuisse et est responsable de la gestion stratégique de l'organisation. Il supervise la direction et le Conseil de l'innovation et définit la structure de la gestion des risques et du système de contrôle interne (SCI). Le Conseil d'administration a défini l'organisation, les tâches et les compétences des organes d'Innosuisse dans un règlement d'organisation, dans le cadre des dispositions légales. Des directives internes ainsi qu'un code de conduite complètent l'ensemble des normes.

Le Conseil d'administration se réunit pour délibérer et prendre des décisions en commun aussi souvent que les affaires l'exigent. En outre, il est régulièrement informé par la direction de la marche des affaires. Le comité permanent d'audit et de conformité soutient et conseille le Conseil d'administration au sujet de la surveillance de la comptabilité, des rapports financiers ainsi que du respect des lois, des règlements, des directives et d'autres normes internes. Le Conseil d'administration conserve la responsabilité des travaux confiés au comité.

² [RS 420.2](#)

³ [RS 420.1](#)

⁴ [RS 420.11](#)

⁵ [25.063](#)

Kristina Shea et Anja König occupent, respectivement à partir du 1^{er} janvier 2025 et du 1^{er} juin 2025, les postes laissés vacants par les départs d'Edouard Bugnion et de Trudi Hämmerli (au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2024).

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration se compose de six membres.

L'objectif de représentation des sexes et des communautés linguistiques n'est pas atteint. Toutefois, les minorités typiques y sont surreprésentées (représentation des communautés linguistiques : 20% allemand, 40% italien et 40% français, ainsi qu'un membre dont la langue maternelle n'est pas une langue officielle suisse ; représentation des sexes : 67% de femmes et 33% d'hommes).

Nom	Élection	Entrée	Sortie
Kudelski André	09.12.2016	01.01.2017	
Ermotti Sergio	09.12.2022	01.01.2023	
König Anja	14.05.2025	01.06.2025	
Pugin Aude	09.12.2022	01.01.2023	
Shea Kristina	13.12.2024	01.01.2025	
Valente Anna	24.01.2024	01.02.2024	

Conseil de l'innovation

Le Conseil de l'innovation, composé de 25 membres au maximum, est l'organe spécialisé d'Innosuisse. Il décide des demandes d'encouragement et accompagne l'exécution des mesures d'encouragement sur les plans scientifiques et de l'innovation. En outre, il élabore des propositions concernant la stratégie et les instruments d'encouragement à l'intention du Conseil d'administration. Dans le cadre de son activité, le Conseil de l'innovation recourt à un pool d'experts qui sont élus sur sa proposition par le Conseil d'administration. L'organe directeur du Conseil de l'innovation est responsable, avec la direction, de la planification des travaux du Conseil de l'innovation et du suivi de la mise en œuvre de ses décisions.

Le Conseil de l'innovation est divisé en cinq unités thématiques permanentes (Life Sciences, Social Sciences & Business Management, Engineering, Energy & Environment et ICT) qui sont responsables de la grande majorité des décisions d'encouragement. Si nécessaire, le Conseil de l'innovation peut créer d'autres unités multithématiques, responsables par exemple d'une initiative Flagship, du Swiss Accelerator, de l'entrepreneuriat ou du soutien au transfert de

savoir et de technologie (TST). Différentes décisions d'encouragement, notamment celles de moindre importance financière, comme l'attribution de chèques d'innovation, sont prises par des membres individuels du Conseil de l'innovation. Cela s'applique également à l'attribution de bons pour le coaching des start-up. Le membre compétent du Conseil de l'innovation s'appuie sur les recommandations d'un comité d'experts qui donne son avis après avoir entendu les start-up candidates au coaching.

Après le renouvellement partiel au début de l'année 2024, le Conseil de l'innovation est composé respectivement de 12 femmes et hommes, ce qui est très équilibré en termes de représentation des genres, de profils de compétences, d'origine et de communauté linguistique.

Christoph Rüttimann occupe la présidence. Leila Schwery assume la vice-présidence.

Expertes et experts

Les experts soutiennent le Conseil de l'innovation dans l'évaluation des demandes d'encouragement et l'accompagnement des projets. Ils disposent d'un parcours diversifié et d'excellents résultats dans le domaine de l'innovation fondée sur la science. Ils doivent en outre avoir de l'ex-

périence dans la conduite de recherches scientifiques et être capables d'évaluer des projets innovants, en particulier ceux des jeunes entreprises. De plus, ils doivent exercer leur activité professionnelle principale dans un domaine pertinent pour l'innovation fondée sur la science.

Depuis le début de l'année 2025, le mandat de 10 experts a pris fin. Le mandat de 36 experts en fonction se termine le 31 décembre 2025. Sur proposition du Conseil de l'innovation, le Conseil d'administration a élu en novembre 78 nouveaux experts pour un mandat de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2026.

Au total, 231 experts et expertes travaillent pour Innosuisse au 31 décembre 2025.

Direction

La direction est l'organe opérationnel d'Innosuisse. Elle se compose de six membres, y compris la directrice. Sur le plan organisationnel, l'Office qu'elle dirige se compose de divisions et de services d'état-major : Encouragement des projets et des programmes, Scène entrepreneuriale et relève, Transfert de savoir et coopération internationale, Finances et opérations, Développement des talents et de l'organisation ainsi que l'état-major de direction. La direction accomplit toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi. La directrice dirige l'Office et veille avec lui à la préparation et au suivi des affaires du Conseil d'administration et du Conseil de l'innovation ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs décisions.

Finances et trésorerie

La Confédération accorde chaque année à Innosuisse des contributions destinées à indemniser les dépenses liées à l'encouragement de l'innovation ainsi qu'à l'exploitation (frais de fonctionnement). Innosuisse n'a pas reçu de fonds de tiers (selon l'art. 16 LERI) au cours de l'année écoulée. En 2025, la contribution ordinaire de la Confédération s'élevait à 305,1 millions de francs. En plus de la contribution ordinaire de la Confédération, Innosuisse a reçu du SEFRI des fonds supplémentaires à hauteur de 28,7 millions de francs dans le cadre des mesures transitoires concernant Horizon Europe. Ces fonds ont permis de couvrir les obligations découlant du remplacement de l'EIC Accelerator ainsi que

d'autres obligations liées aux mesures transitoires pour les années 2021 à 2023.

Au total, les frais de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 28,0 millions de francs. Après déduction des coûts supplémentaires liés au remplacement de l'EIC Accelerator, les frais de fonctionnement s'élèvent à 26,8 millions de francs, contre 24,9 millions de francs l'année précédente, ce qui correspond à 8,8% de la contribution fédérale ordinaire pour l'année 2025. Ces effets s'expliquent, d'une part, par la mise en œuvre de la présidence d'Eureka en 2025 et 2026 et, d'autre part, par le remplacement des principaux systèmes informatiques. Pour l'ensemble de la période 2025-2028, la limite fixée pour les frais de fonctionnement est de 105,6 millions de francs. Selon les estimations actuelles, cette limite pourra être respectée.

En 2025, le compte de résultats affiche une perte de 9,9 millions de francs. Après imputation de la perte au bilan, les réserves s'élèvent à un total de 6,2 millions de francs (dont réserves libres : 2,8 millions de francs).

Investissements et participations stratégiques

Au cours de l'année écoulée, Innosuisse a investi 1.4 millions de francs dans la numérisation et le développement de ses systèmes informatiques, en particulier dans l'application spécialisée Innolink qui a remplacé en 2025 l'ancienne application spécialisée. Innolink permet le dépôt et l'évaluation des demandes d'encouragement ainsi que le reporting et le suivi des projets d'innovation approuvés. La simplification et l'automatisation des processus, l'amélioration de la convivialité et le renforcement de la sécurité ont été au cœur du développement. Parallèlement, l'ancien système ERP utilisé pour les processus de support dans les domaines des finances et des ressources humaines a été remplacé.

Fin 2025, Innosuisse ne disposait d'aucune participation stratégique au sens de l'art. 4, al. 2, LA-SEI.

Événements extraordinaires

Aucun événement extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

COMPTES ANNUELS 2025

selon l'art. 17 LASEI

Bilan

(en KCHF)	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités	6	5'174	6'088
Créances résultant de livraisons et de prestations		30	41
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7	7'848	33'664
Autres créances		163	158
Comptes de régularisation d'actifs	8	395	0
Actifs circulants		13'610	39'951
Immobilisations en leasing	9	1'387	0
Immobilisations incorporelles	10	8'296	8'607
Actifs immobilisés		9'683	8'607
Total actifs		23'293	48'557
Engagements résultant de livraisons et de prestations		557	332
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	11	8'851	25'656
Autres engagements	12	2'262	2'541
Provisions à court terme	14	586	608
Passifs financiers à court terme	9	694	0
Engagements à court terme		12'949	29'137
Engagements de prévoyance	15	3'026	4'956
Provisions à long terme	14	446	431
Passif financier à long terme	9	695	0
Engagements à long terme		4'167	5'387
Résultat de l'exercice		-9'939	-15'346
Réserves libres		12'716	28'062
Réserves de réévaluation des engagements de prévoyance		3'399	1'318
Capitaux propres		6'177	14'034
Total passifs		23'293	48'557

Compte de résultat

(en KCHF)	Annexe	2025	2024
Contribution financière de la Confédération	16	305'121	296'715
Contribution financière de la Confédération pour les mesures transitoires Horizon	16	28'748	60'018
Contribution financière de la Confédération aux loyers	16	700	697
Autres revenus	16	309	523
Produits		334'877	357'953
Encouragement de projets d'innovation	17, 18	-293'022	-318'945
Entrepreneuriat fondé sur la science	17	-12'162	-11'686
Transfert de savoir et de technologie (TST)	17	-6'696	-14'379
Diffusion de l'information	17	-997	-962
Programmes d'encouragement thématiques	17	-3'900	0
Encouragement de l'innovation		-316'776	-345'972
Charges de personnel	19	-18'723	-18'786
Charges de biens et services	20	-5'438	-5'758
Autres charges d'exploitation	20	-1'472	-1'589
Amortissements	9, 10	-2'355	-1'262
Charges de fonctionnement		-27'988	-27'395
Résultat d'exploitation		-9'887	-15'415
Revenus financiers	21	14	138
Charges financières	21	-66	-69
Résultat financier		-52	69
Résultat de l'exercice		-9'939	-15'346

Tableau de variation des capitaux propres

(en KCHF)	Report pertes et bénéfices	Réserves libres	Réserves af- fectées	Capitaux propres
Capitaux propres (CP) au 1.1.2024	0	28'062	2'573	30'635
Résultat de l'exercice 2024	-15'346	0	0	-15'346
Réévaluation des engagements de pré- voyance professionnelle	0	0	-1'255	-1'255
Résultat global 2024	-15'346	0	-1'255	14'034
Utilisation des réserves	0	0	0	0
Constitution des réserves	0	0	0	0
CP au 31.12.2024 avant compensation des pertes	-15'346	28'062	1'318	14'034
Compensation des pertes 2024				
Utilisation des réserves	15'346	-15'346	0	0
CP après compensation des pertes 2024	0	12'716	1'318	14'034
Capitaux propres (CP) au 1.1.2025	0	12'716	1'318	14'034
Résultat de l'exercice 2025	-9'939	0	0	-9'939
Réévaluation des engagements de pré- voyance professionnelle	0	0	2'082	2'082
Résultat global 2025	-9'939	0	2'082	-7'857
Utilisation des réserves	0	0	0	0
Constitution des réserves	0	0	0	0
CP au 31.12.2025 avant compensation des pertes	-9'939	12'716	3'399	6'177
Proposition de compensation des pertes 2025				
Utilisation des réserves	9'939	-9'939	0	0
CP après compensation des pertes 2025	0	2'777	3'399	6'177

La compensation des pertes 2024 a été effectuée conformément à la décision du Conseil fédéral du 30 avril 2025 (compensation sur les réserves libres de la perte au bilan de 15'346 KCHF). La variation des réserves de réévaluation concerne les engagements de prévoyance en faveur du personnel.

Tableau des flux de trésorerie

(en KCHF)	Annexe	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle			
Résultat de l'exercice		-9'939	-15'346
Postes du compte de résultat sans effet sur la trésorerie			
Amortissements	9, 10	2'355	1'262
Variation des engagements de prévoyance	15	152	34
Variation des autres provisions	14	-7	145
Inscription de prestations propres à l'actif	10, 16	-260	-331
Intérêts payés			
		5	0
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements			
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		11	-27
Variation des créances résultant de transactions sans contrepartie	7	25'816	-17'091
Variation des autres créances		-5	-150
Variation des régularisations d'actifs	8	-395	15'781
Variation d'engagements résultant de livraisons et de prestations		225	-373
Variation d'engagements de transactions sans contrepartie	11	-16'805	14'872
Variation des autres engagements	12	-279	115
Variation des régularisations de passifs		0	-596
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'exploitation		874	-1'705
Investissements dans des immobilisations incorporelles	10	-1'091	-2'275
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-1091	-2'275
Remboursements des obligations de leasing	9	-691	0
Intérêts payés		-5	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-696	0
Variation des liquidités		-914	-3'979
Liquidités au 1.1		6'088	10'067
Variation des liquidités		-914	-3'979
Liquidités au 31.12	6	5'174	6'088

Annexe comptes annuels

Informations générales et principes

1. Activité opérationnelle

Innosuisse, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique, qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Elle a son siège à Berne. La mission, l'organisation, les organes et les instruments d'Innosuisse sont définis par la loi sur Innosuisse (LASEI) et la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Les tâches d'Innosuisse consistent à encourager l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Aujourd'hui, la clé de la réussite économique réside dans l'association du savoir, de l'expérience, de la recherche et du développement. Innosuisse promeut de manière ciblée la collaboration entre science et marché à travers des projets d'innovation, le réseautage, la formation et le coaching.

2. Établissement des comptes

Normes appliquées et informations générales

Les présents comptes annuels d'Innosuisse sont établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

En tant qu'unité administrative de l'administration fédérale décentralisée disposant de sa propre comptabilité, Innosuisse est entièrement intégrée dans les « comptes consolidés de la Confédération », conformément à l'art. 55 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC). Les présents comptes annuels sont les comptes individuels de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le bilan est arrêté au 31 décembre 2025. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses, la monnaie fonctionnelle d'Innosuisse.

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 24 février 2026 par le conseil d'administration. L'évaluation est basée sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique. Les

actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur valeur utile potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des corrections de valeur, ou au coût amorti.

Nouvelles normes et normes modifiées

Les changements de principes comptables résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont en principe appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective soit expressément prescrite ou permise. Lorsqu'une norme est appliquée avant la date de son application obligatoire, ce fait est communiqué.

Durant l'exercice 2025, la norme IPSAS 43 relative à la location est entrée en vigueur et a été mise en œuvre chez Innosuisse. Les contrats de location sont présentés au bilan en conséquence. Le total des charges reste inchangé.

Innosuisse n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et modifications de normes existantes déjà publiées (cf. liste ci-après) et qui s'appliquent obligatoirement pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2026 ou ultérieurement. L'impact des normes qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 a été analysé en 2025. Le passage à la norme IPSAS 48 entraîne une modification de la présentation des dépenses de promotion des investissements.

La norme IPSAS 48 est appliquée suivant l'approche prospective, ce qui signifie que seules les nouvelles dépenses de promotion des investissements à partir de 2026 sont comptabilisées selon la nouvelle norme.

Norme/désignation	Entrée en vigueur
IPSAS 47 Produits	1.1.2026
IPSAS 48 Charges de transfert	1.1.2026
IPSAS 49 Régime de retraite	1.1.2026
IPSAS 1, 3 et cadre conceptuel	1.1.2027

Définition de « matérialité »	
IPSAS 33	1.1.2028
Révision afin de simplifier le passage aux normes IPSAS	
IPSAS 3, 12, 21	1.1.2028
Adaptations sur la base de l'utilisation de la norme IPSAS 46 – Évaluation	
IPSASB SRS ED 1	1.1.2028
Norme facultative relative au développement durable	
IPSAS 51	1.1.2028
Ressources naturelles corporelles détenues à des fins de protection et de conservation	

3. Principes régissant l'établissement des comptes

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces en francs suisses, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers ainsi que le solde du compte de dépôt auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF). Géré sous la forme de compte-courant, ce compte accueille les excédents en liquidités. En outre, l'AFF peut accorder à Innosuisse des prêts à des conditions conformes au marché afin de garantir sa solvabilité (art. 20 LA-SEI). Les liquidités sont évaluées au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des corrections de valeur opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de livraisons et de prestations sont des créances avec contrepartie directe. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie fédérale, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de transactions sans contrepartie directe

Dans les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont comprises les demandes de restitution adressées à des bénéficiaires de subventions ainsi que les créances envers la Confédération et l'Union

européenne (UE) pour leurs contributions financières en faveur de projets d'innovation en cours ou terminés.

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Le risque de défaut est évalué conformément à la norme IPSAS 41. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie fédérale, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 - 8

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

Contrats de leasing

Les contrats de leasing pour des immeubles, par lesquels Innosuisse assume en substance tous les risques et avantages liés à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de leasing. Au début d'un contrat de leasing, le droit d'utilisation est comptabilisé comme actif de leasing et une dette de leasing est constatée.

L'actif de leasing est évalué au coût d'acquisition, diminué des amortissements linéaires cumulés et des dépréciations (exceptionnelles), ainsi qu'en tenant compte des réévaluations de la dette de leasing effectuées. Les amortissements sur l'actif de leasing sont comptabilisés en charges d'amortissement dans le compte de résultats.

Pour les contrats de leasing à court terme et pour les biens de faible valeur faisant

l'objet d'un leasing, Innosuisse renonce à leur comptabilisation au bilan.

Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de production. Le seuil d'inscription à l'actif pour les immobilisations incorporelles acquises est fixé à 100 KCHF. Les coûts de la phase de conception et de réalisation peuvent être capitalisés uniquement si les critères suivants sont cumulativement remplis :

- les coûts d'acquisition/de production peuvent être déterminés de manière fiable ;
- l'immobilisation incorporelle est identifiable, c'est-à-dire que l'actif est séparable ou fondé sur des droits contractuels ou légaux ;
- le pouvoir de disposition sur l'immobilisation incorporelle est donné ;
- il est probable qu'Innosuisse tirera un bénéfice économique futur de l'immobilisation incorporelle.

Les licences de logiciels achetées sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition. Il s'agit du prix d'achat et des autres frais engagés pour la mise en service (par exemple la configuration).

Les logiciels activés sont amortis de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue (de trois à sept ans) et sont inscrits au compte de résultat en tant qu'amortissement des immobilisations. Innosuisse n'active pas les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Logiciel standard	3
Logiciel spécifique	3 - 7
Immobilisations incorporelles en développement	Pas d'amortissement

La valeur résiduelle et la durée d'utilisation d'un actif incorporel sont vérifiées chaque année et ajustées si nécessaire.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations sont évalués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie fédérale, et évalués à la date de clôture des comptes au taux alors applicable.

Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe

Les engagements résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les engagements envers les universités, hautes écoles, PME, start-up et autres bénéficiaires de mesures d'encouragement de l'innovation d'Innosuisse.

Innosuisse reconnaît les charges d'encouragement de l'innovation dès que la documentation nécessaire est parvenue à Innosuisse et que la sortie de fonds est irrévocable. Les financements accordés sont présentés à l'annexe 22 en tant qu'engagements non portés au bilan.

Les engagements dans le cadre de projets cofinancés avec l'UE sont comptabilisés partiellement en euros. Ils sont évalués durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie fédérale et, à la date de clôture des comptes, au taux alors applicable.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des engagements potentiels basés sur des événements passés. Le montant et l'échéance des engagements sont incertains mais peuvent être estimés. Le montant de la provision correspond à la valeur attendue des futures sorties de trésorerie.

Si un engagement ne peut être estimé avec une fiabilité suffisante, il est présenté comme un passif éventuel. L'évaluation des provisions est basée sur la meilleure estimation possible des dépenses attendues.

Provisions liées aux primes de fidélité

Une prime de fidélité est octroyée après dix années de service auprès d'Innosuisse. Elle est fixée d'après le montant du salaire prévu

lorsque la prime sera effectivement due. Elle consiste :

- en la moitié du salaire mensuel après 10 années de service ;
- en la moitié du salaire mensuel après 15 années de service ;
- en un salaire mensuel après 20 années de service ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de service.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Pour ce calcul, un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Innosuisse est affiliée à la caisse de prévoyance de la Confédération. Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs d'Innosuisse concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 3 RPEC) : un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la classe salariale 23 et un plan pour cadres pour les collaborateurs à partir de la classe salariale 24. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). Innosuisse n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Elle s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

Conformément aux exigences de la norme IP-SAS 39, les régimes de retraite de la Confédération sont classés comme des régimes à prestations définies. En vertu de cette norme,

les plans de prévoyance de la Confédération sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IP-SAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements au titre de la prévoyance en faveur du personnel qui sont inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations (Defined Benefit Obligation, DBO), après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées. Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu des hypothèses démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financières (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt projeté des avoirs de vieillesse). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'es-compte.

Dans le compte de résultat, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel.

Les gains et les pertes actuariels ainsi que les gains et les pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans les capitaux propres pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et les pertes actuariels découlent de modifications des hypothèses retenues et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

La prise en compte du partage des risques dans l'évaluation des engagements de prévoyance s'effectue en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses établies du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, l'hypothèse retenue est que le conseil de fondation de la

Caisse de prévoyance continuera de prendre des mesures visant à maintenir l'équilibre financier de celle-ci et à éviter la redistribution systématique des avoirs des assurés actifs vers les retraités. Dans le plan de mise en œuvre, la seule (et la plus probable) mesure de réduction des risques consisterait à abaisser le taux de conversion jusqu'à un niveau jugé correct du point de vue actuariel. Étant donné qu'aucun déficit de financement structurel ne peut être constaté, aucune adaptation des prestations (en particulier aucun abaissement du taux de conversion et donc aucune mesure de compensation) n'est prise en compte dans les calculs de cette année.

Un déficit de financement existe toutefois selon les normes IPSAS. D'un point de vue comptable, ce déficit est comblé, conformément à la répartition actuelle des cotisations d'épargne réglementaires, à hauteur de 60 % par l'employeur et de 40 % par l'employé. La part incombant à l'employé est divisée, sur la base d'un forfait fondé sur les années de service passées et futures, en une contribution au financement déjà fournie et une autre encore à effectuer. La contribution déjà fournie réduit la valeur actuelle de l'engagement de prévoyance de l'employeur, tandis que la contribution restant à accomplir réduit le coût des services futurs de l'employeur.

Suite à l'introduction du partage des risques, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du partage des risques ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

Conversion des monnaies étrangères

Les liquidités, les créances et les engagements en monnaie étrangère sont évalués selon le cours applicable le jour de la clôture des comptes.

Monnaie	31.12.2025	31.12.2024
Euro (EUR)	0,93048	0,93889

Capitaux propres

Innosuisse est une institution de droit public et ne dispose pas de ce fait de capital souscrit.

Selon l'art. 19 LASEI, Innosuisse peut constituer des réserves. Le total des réserves ne doit pas dépasser 15 % de la contribution fédérale versée pour l'année concernée. Les fonds de tiers ne sont pas inclus.

Produits

Selon la LASEI, Innosuisse finance ses activités par les moyens suivants :

- les indemnités versées par la Confédération ;
- les fonds de tiers ;
- les restitutions au sens de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions.

Les indemnités versées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 18, al. 1 et 2, et 19 à 24, ainsi qu'à l'art. 28, al. 2, LERI. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année pour laquelle le montant a été alloué. Cette indemnité comprend un montant pour le loyer des locaux administratifs dont s'acquitte Innosuisse auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

En outre, Innosuisse reçoit de l'UE des contributions liées à des projets spécifiques au titre de l'encouragement de l'innovation. En lien avec les mesures transitoires mises en œuvre par la Confédération du fait de la non-association de la Suisse à Horizon Europe, Innosuisse reçoit des contributions financières du SEFRI depuis 2022. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels, sont traités comme des contributions transitoires et sont déduits des contributions d'encouragement brutes d'Innosuisse.

Résultat financier

Les différentes rubriques du résultat financier sont comptabilisées selon le principe du produit brut.

4. Principales estimations et appréciations de la direction

Innosuisse établit ses comptes annuels conformément aux normes IPSAS. L'agence utilise à cette fin des estimations et des appréciations de la direction qui peuvent affecter les actifs et les passifs, les produits et les charges

ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels au cours de la période sous revue. Bien que ces estimations aient été faites par la direction en toute connaissance des événements en cours et des éventuelles mesures qu'Innosuisse pourrait être amené à prendre à l'avenir, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et évaluations. Les domaines impliquant un degré élevé d'incertitude d'estimation ou d'évaluation de la direction sont indiqués ci-dessous.

Durée d'utilisation et dépréciation d'immobilisations incorporelles

Lors de l'estimation de la durée d'utilisation d'une immobilisation incorporelle, l'on prend en compte l'utilisation prévue, les développements technologiques et l'expérience acquise avec des actifs comparables. Un changement dans l'estimation de la durée d'utilisation peut avoir un impact sur le calcul des amortissements futurs.

La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée lorsqu'il existe des indices concrets de surévaluation de la valeur comptable. Leur valeur est déterminée sur la base d'estimations et d'hypothèses faites par la direction concernant les avantages futurs de ces immobilisations. Les valeurs effectivement atteintes peuvent différer de ces estimations.

Provisions et passifs éventuels

Selon les circonstances, des actions en justice peuvent être exercées contre Innosuisse dans le cadre de ses activités ordinaires. La direction doit évaluer la probabilité de telles revendications, qui sont incertaines au moment de la clôture des comptes, et estimer le montant de la dépense éventuelle afin de refléter le risque de manière adéquate dans une provision. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction.

Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Les charges et les engagements de prévoyance sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont basés sur des hypothèses actuarielles, telles que le rendement à long terme attendu des avoirs

de prévoyance, l'évolution attendue des salaires et des rentes, l'espérance de vie des employés assurés, le taux d'actualisation des engagements de prévoyance ou le partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing). En raison de la nature à long terme des engagements, les hypothèses retenues dans les calculs sont soumises à d'importantes incertitudes.

5. Gestion des risques financiers

Innosuisse dispose d'un système de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) interne et d'un système de contrôle interne (SCI), tous deux basés sur une politique pertinente des risques à laquelle contribuent le conseil d'administration, la direction et les collaborateurs d'Innosuisse.

Le fait de présenter annuellement de manière appropriée les rapports à la direction et au comité audit et compliance (ACC) du conseil d'administration ainsi qu'au conseil d'administration lui-même, vise à garantir et à développer en permanence la transparence des risques et donc la culture du risque.

Risque de change

Innosuisse possède un compte en euros pour effectuer des transactions liées aux programmes de coopération européens.

Dans le cadre du programme Eurostars-2, la Commission européenne verse à Innosuisse des contributions financières en euros. Innosuisse reverse en euros les montants reçus aux entreprises et aux partenaires de recherche subventionnés. Elle ne s'expose donc à aucun risque de change. L'évaluation annuelle des avoirs en devises étrangères conduit cependant à des corrections.

Risque de fluctuation des cours

Innosuisse n'est exposée à aucun risque de fluctuation des cours sur un marché. Elle ne possède pas de placements financiers, de stocks ni d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit et de défaut

La majeure partie des ressources financières d'Innosuisse provient des contributions fédérales. L'ensemble des liquidités sont investies auprès de la Poste et de la Confédération. En

raison de la solvabilité des partenaires concernés, cette concentration ne représente pas un risque accru ; le risque de défaut est évalué chaque année conformément à la norme IPSAS 41. De même, les corrections de valeur sur les créances (ducroire) sont calculées et adaptées chaque année conformément à la norme IPSAS 41. Dans les cas justifiés, des corrections de valeur individuelles sont également effectuées.

Risque de liquidité

Innosuisse dispose de réserves de liquidités suffisantes. En cas de manque de liquidités,

l'art. 20, al. 2, LASEI prévoit que la Confédération accorde des prêts à Innosuisse aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité.

Risque lié aux taux d'intérêt

Innosuisse n'a actuellement aucun engagement portant intérêt. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt.

Explications relatives au bilan

6. Liquidités

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
PostFinance	3'793	3'057
PostFinance (EUR)	1'381	3'030
Administration fédérale des finances (AFF)	0	0
Liquidités	5'174	6'088

7. Créances résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
Créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération	6'431	32'741
Créances issues des cofinancements de l'UE	0	739
Restitutions des partenaires de recherche	1'157	187
Restitutions des bénéficiaires de cofinancements de l'UE	692	0
Corrections de valeur	-432	-3
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7'848	33'664
Aucune échéance	0	739
Non échues	6'633	4'092
Échéance 1 à 60 jours	430	28'836
Échéance 61 à 180 jours	839	0
Échéance à plus de 180 jours	379	0
Corrections de valeur	-432	-3
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7'848	33'664

Les créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération concernent en particulier les contributions au SEFRI pour les mesures transitoires en lien avec Horizon Europe, qui ont été portées en compte à la fin de l'exercice 2025 ; en font notamment partie les contributions pour le substitut de l'EIC Accelerator (5'088 KCHF), d'autres mesures transitoires (1'316 KCHF) ainsi que des demandes de restitution de partenaires de recherche IC à hauteur de 27 KCHF. Pour 2025, les créances issues des cofinancements de l'UE sont comprises dans les comptes de régularisation d'actifs, étant donné qu'elles n'ont pas encore été portées en compte et qu'elles ne constituent donc pas des créances effectives. Pour 2025, les restitutions sont nouvellement

ventilées entre partenaires de recherche et bénéficiaires de cofinancements de l'UE.

Les corrections de valeur ont été calculées comme suit :

Échéance	Entreprises /start-up	Organisations proches de l'État
Aucune échéance	0,30 %	0,01 %
Échéance 1 à 60 jours	1,60 %	0,01 %
Échéance 61 à 180 jours	3,60 %	0,01 %
Échéance à plus de 180 jours	6,60 %	0,01 %

Par ailleurs, trois corrections de valeur spécifiques ont été constituées pour des créances individuelles présentant un risque de défaut accru.

8. Comptes de régularisation d'actifs

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
Compte général de régularisation d'actifs	40	0
Compte de régularisation dans le périmètre de consolidation de la Confédération sans contrepartie directe	355	0
Comptes de régularisation d'actifs	395	0

Concernant les cofinancements d'EUREKA Eurostars-2, des créances à hauteur de 355 KCHF sont encore ouvertes et non portées en compte. Au cours de l'année précédente, celles-ci avaient été comptabilisées dans les créances issues des transactions sans contrepartie directe. Les organisations participant au cofinancement règlent les

créances après vérification des déclarations soumises par Innosuisse.

Le versement anticipé d'un montant de 40 KCHF aux membres du Conseil de l'innovation et aux experts d'Innosuisse a été régularisé en 2025.

9. Immobilisations en leasing

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
Contrats de location IPSAS 43	2'081	0
Amortissements cumulés contrats de location IPSAS 43	-694	0
Immobilisations en leasing	1'387	0

La norme IPSAS 43 relative à la location est entrée en vigueur et a été mise en œuvre durant l'exercice 2025. Le bilan 2025 a été augmenté des contrats de location, tant à l'actif qu'au passif. Le total des charges reste inchangé, seuls les comptes généraux utilisés

ont subi des modifications. Au lieu des charges de biens et services, les comptes sont enregistrés dans les amortissements et les charges financières (intérêts).

Redevances des contrats de location opérationnels

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
Échéance jusqu'à 1 an	700	700
Échéance entre 1 et 5 ans	700	1'400
Échéance à plus de 5 ans	0	0
Engagements de location	1'400	2'100

Le contrat de bail avec l'OFCL, pour les locaux sis Einsteinstrasse 2 à Berne, a été signé en 2021 pour une durée de cinq ans (jusqu'au 31.12.2027). Un droit de résiliation unilatéral est concédé à Innosuisse pour chaque fin de mois. Ce droit peut être exercé moyennant un préavis de douze mois. Le loyer a été adapté

à l'indice des prix à la consommation et augmenté en 2025.

10. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en KCHF)	Immobilisations en cours	Système central	Système ERP	Autres	Total
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.2024	1'193	7'962	151	387	9'693
Entrées	2'607	2'381	247	0	5'235
Sorties	-2'629	-622	0	0	-3'251
État au 31.12.2024	1'171	9'721	398	387	11'677
Entrées	1'351	2'124	398	0	3'873
Sorties	-2'521	0	-151	0	-2'672
État au 31.12.2025	0	11'845	645	387	12'877
Amortissements cumulés					
État au 1.1.2024	0	1'957	151	322	2'430
Entrées	0	0	0	0	0
Amortissements	0	1'162	35	65	1'262
Sorties	0	-622	0	0	-622
État au 31.12.2024	0	2'497	186	387	3'070
Entrées	0	0	0	0	0
Amortissements	0	1'570	92	0	1'662
Sorties	0	0	-151	0	-151
État au 31.12.2025	0	4'067	127	387	4'581
Valeur comptable nette au 31.12.2024	1'171	7'224	212	0	8'607
Valeur comptable nette au 31.12.2025	0	7'778	518	0	8'296

Innosuisse dispose notamment de deux applications informatiques centrales : le système cœur « Innolink » et un système ERP. Le système cœur utilisé jusqu'à présent, Analytics, est comptabilisé comme une sortie à fin 2024, et n'est plus présenté sous les immobilisations. Le système de reporting activé est présenté sous la rubrique « Autres ».

Les coûts des applications informatiques sont comptabilisés à l'actif conformément à la réglementation IPSAS. Au 31 décembre 2025, aucune immobilisation incorporelle n'était en cours de réalisation.

Il n'existe aucune restriction ni aucun droit de cession ou de gage sur les immobilisations incorporelles.

11. Engagements résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
Engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération	0	2'668
Engagements vis-à-vis d'autres partenaires de recherche	1'789	14'026
Engagements liés à des cofinancements	7'062	8'963
Engagements à court terme résultant de transactions sans contrepartie	8'851	25'656

Il n'y avait aucune dette dans le périmètre de consolidation de la Confédération à la fin de l'année 2025. L'année précédente, celles-ci correspondaient aux subventions versées début janvier et pour lesquelles les contrats ou documents pertinents existaient déjà l'année précédente.

Les engagements en faveur d'autres partenaires de recherche correspondent principalement aux versements de subventions qui seront effectués début janvier 2026 et qui sont

liés à des contrats ou autres documents pertinents qui existent déjà en 2025.

Les engagements liés à des cofinancements concernent les programmes Driving Urban Transition (55 KCHF), Transforming Health and Care Systems (4'441 KCHF) et Eurostars 3 (2'566 KCHF). Les montants correspondent aux futurs paiements prévus aux entreprises et partenaires de recherche.

12. Autres engagements

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
Engagements envers les assurances sociales	2	180
Engagements envers les institutions de prévoyance	1	217
Engagements envers les organes de milice	2'211	2'088
Autres engagements courants	48	55
Autres engagements	2'262	2'541

13. Instruments financiers

(en KCHF)	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total valeur comptable	Total valeur vénale
État au 31.12.2024				
Liquidités	6'088	0	6'088	6'088
Créances résultant de livraisons et de prestations	41	0	41	41
Créances résultant de transactions sans contrepartie	33'664	0	33'664	33'664
Autres créances	158	0	158	158
Comptes de régularisation d'actifs	0	0	0	0
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	332	332	332
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	25'656	25'656	25'656
Autres engagements	0	2'541	2'541	2'541
État au 31.12.2025				
Liquidités	5'174	0	5'174	5'174
Créances résultant de livraisons et de prestations	30	0	30	30
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7'848	0	7'848	7'848
Autres créances	163	0	163	163
Comptes de régularisation d'actifs	395	0	395	395
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	557	557	557
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	8'851	8'851	8'851
Autres engagements	0	2'262	2'262	2'262

14. Provisions

(en KCHF)	Horaires mobiles, vacances, milice	Divers	Total
Provisions à court terme			
État au 1.1.2024	503	35	538
Utilisation	0	0	0
Dissolution	0	-35	-35
Constitution	58	47	105
État au 31.12.2024	561	47	608
Utilisation	0	0	0
Dissolution	-5	-47	-52
Constitution	0	30	30
État au 31.12.2025	556	30	586

Les autres provisions résultent de recours en suspens pour lesquels Innosuisse doit éventuellement prendre en charge des frais de procédure.

(en KCHF)	Primes de fidélité	Total
Provisions à long terme		
État au 1.1.2024	356	356
Utilisation	-31	-31
Dissolution	0	0
Constitution	106	106
État au 31.12.2024	431	431
Utilisation	-40	-40
Dissolution	0	0
Constitution	55	55
État au 31.12.2025	446	446

La provision pour les primes de fidélité a été calculée par Libera AG selon la norme IP-SAS 39.

15. Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes d'Innosuisse sont assurés auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération. Ce fonds de pension est affilié à l'institution collective « Caisse fédérale de pensions PUBLICA » (PUBLICA). PUBLICA est une institution de droit public indépendante de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées).

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. L'organe paritaire de l'institution de prévoyance de la Confédération est composé de six représentants de l'employeur et de six représentants du personnel des unités administratives.

Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de la Confédération, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et subobligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et du personnel représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est perçue pour couvrir les risques de décès et d'invalidité. Cette prime de risque et les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses de prévoyance affiliées avec le même profil de placement.

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques inhérents aux placements. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Cette dernière est définie de telle sorte que les prestations réglementaires puissent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération peut modifier en tout temps les conditions de financement (cotisations et prestations futures).

Tant que subsiste un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec

le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations subobligatoires.

Événements particuliers

Au cours de la période sous revue, aucun régime n'a été modifié, liquidé ou réduit.

15.1 Engagements de prévoyance

(en KCHF)	2025	2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	44'261	42'404
Valeur de marché de la fortune de prévoyance au 31.12	-41'235	-37'448
Engagements de prévoyance inscrits au bilan au 31.12	3'026	4'956

Les engagements de prévoyance sont évalués compte tenu du partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing ; voir

chap. 3, Principes régissant l'établissement des comptes, p. 13).

15.2 Charges de prévoyance selon IPSAS 39

(en KCHF)	2025	2024
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'689	1'438
Coûts des services rendus comptabilisés a posteriori	0	77
Frais administratifs	8	8
Charges d'intérêts sur des engagements de prévoyance	430	560
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	-380	-505
Charges de prévoyance	1'747	1'577

15.3 Réévaluation des engagements de prévoyance et de la fortune de prévoyance

(en KCHF)	2025	2024
Modifications des hypothèses financières	956	-1'480
Modifications des hypothèses démographiques	0	377
Ajustements liés à l'expérience	-1'194	-2'319
Gains/pertes actuariels sur les engagements	-237	-3'423
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	2'320	2'167
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	2'082	-1'255

15.4 Variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance

(en KCHF)	2025	2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1	42'404	36'257
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'689	1'438
Charges d'intérêts sur les engagements de prévoyance	430	560
Prestations perçues et versées	-1'535	-356
Coûts des services rendus comptabilisés a posteriori	0	77
Cotisations de l'employeur	1'036	1'007
Gains/pertes actuariels	237	3'422
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	44'261	42'404

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance est de 15,0 ans (15,4 ans l'année précédente).

15.5 Évolution de la fortune de prévoyance

(en KCHF)	2025	2024
Fortune de prévoyance à la valeur de marché au 1.1	37'448	32'589
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	380	505
Cotisations de l'employeur	1'595	1'543
Cotisations des employés	1'036	1'007
Prestations perçues et versées	-1'535	-356
Charges/Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	2'319	2'167
Frais administratifs	-8	-8
Fortune de prévoyance à la valeur de marché au 31.12	41'235	37'448

Les cotisations que l'employeur s'attend à devoir verser en 2026 à la caisse de prévoyance de la Confédération s'élèvent à 1'561 KCHF.

15.6 Structure des placements de la fortune de prévoyance

Placements de prévoyance – cotés	2025	2024
Liquidités	4.71 %	3.38 %
Obligations de la Confédération	6.57 %	6.38 %
Autres obligations en CHF	5.63 %	6.94 %
Obligations d'État en devises étrangères	14.27 %	14.47 %
Obligations d'entreprises en devises étrangères	5.04 %	4.88 %
Hypothèques	2.69 %	2.82 %
Actions	34.24 %	34.71 %
Biens immobiliers	8.31 %	8.27 %
Matières premières	3.31 %	3.25 %
Total placements cotés	84.77 %	85.10 %
Placements de prévoyance – non cotés		
Biens immobiliers	8.45 %	8.12 %
Autres	6.78 %	6.78 %
Total placements non cotés	15.23 %	14.90 %

Les actifs du régime sont investis conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet

effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

15.7 Données actuarielles

	2025	2024
Taux d'actualisation au 1.1	1.00 %	1.50 %
Taux d'actualisation au 31.12	1.30 %	1.00 %
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse	1.30 %	1.10 %
Évolution attendue des salaires	1.50 %	1.20 %
Évolution attendue des rentes	0.00 %	0.00 %
Part de la lacune de financement prise en charge par les employés	40.00 %	40.00 %
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	23.07	22.95
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	24.81	24.70
Bases techniques	LPP 2020 GT	LPP 2020 GT

15.8 Analyse de sensibilité

Hypothèse de hausse (en KCHF)	2025	2024
Taux d'actualisation (modification +0,25 %)	-1'412	-1'023
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification +0,25 %)	337	338
Évolution des salaires (modification +0,25 %)	72	77
Évolution des rentes (modification +0,25 %)	685	685
Espérance de vie à 65 ans (modification +1 an)	531	533
Hypothèse de baisse (en KCHF)	2025	2024
Taux d'actualisation (modification -0,25 %)	1'087	1'092
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification -0,25 %)	-330	-331
Évolution des salaires (modification -0,25 %)	-69	-74
Évolution des rentes (modification -0,25 %)	-908	-651
Espérance de vie à 65 ans (modification -1 an)	-748	-537

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restent inchangés.

Le taux d'actualisation et le taux d'intérêt projeté ainsi que les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont augmenté/baissé de 0,25 point de pourcentage. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Explications relatives au compte de résultat

16. Produits

(en KCHF)	2025	2024
Contribution fédérale « Contribution financière à Innosuisse »	305'121	296'715
Contribution fédérale pour « l'hébergement d'Innosuisse »	700	697
Contribution financière pour le remplacement de l'EIC Accelerator	23'689	56'335
Contribution financière pour d'autres mesures transitoires Horizon	5'058	3'683
Inscription de prestations propres à l'actif	260	331
Revenus divers (location parking, taxe sur CO ₂ , autres)	49	192
Produits	334'877	357'953

Au cours de l'exercice 2025, la contribution financière ordinaire de la Confédération a été entièrement consommée. La contribution a augmenté de 2,8 % en 2025 sur la base de la planification du message FRI 2025-2028 et de l'arrêté fédéral correspondant sur le plafond de dépenses.

La contribution de la Confédération pour le substitut de l'EIC Accelerator (mise en œuvre de Swiss Accelerator [19'288 KCHF] et du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse » [2'032 KCHF] et renforcement des projets d'innovation pour start-up [2'369 KCHF]) est liée au financement final

des mesures transitoires (2021-2023) que la Confédération a déployées en raison de la non-association à Horizon Europe. En plus de sa contribution pour le substitut de l'EIC Accelerator, la Confédération alloue des moyens supplémentaires pour le financement final d'autres mesures transitoires afin de renforcer certains instruments d'encouragement (projets Flagship [3'188 KCHF] et projets d'innovation internationaux [1'871 KCHF]).

L'inscription à l'actif de prestations propres concerne l'application spécialisée pour le traitement des dossiers d'encouragement (Inno-link).

17. Encouragement de l'innovation

(en KCHF)	2025	2024
Contributions à des projets d'innovation avec partenaire chargé de la mise en valeur	113'950	103'135
Contributions à des projets d'innovation sans partenaire chargé de la mise en valeur	27'699	25'019
Contributions à des projets d'innovation du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »	13'036	24'167
Contributions à des projets d'innovation de start-up	33'526	31'445
Contributions à des projets d'innovation internationaux	20'008	26'411
Contributions à des projets de type « Flagship »	16'053	9'610
Contributions à des projets de type « Bridge » (financement conjoint avec le FNS)	13'391	13'515
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	7'503	9'396
Contributions à des projets Swiss Accelerator	18'691	51'985
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	29'163	24'262
Encouragement de projets d'innovation	293'022	318'945
Mesures de sensibilisation et de formation	3'629	3'528
Bons pour un coaching	5'120	4'928
Offres d'information et de conseil	3'414	3'231
Entrepreneuriat fondé sur la science	12'162	11'686
Bons pour un mentoring dans le domaine de l'innovation	1'311	1'248
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	-58	11'595
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	4'446	580
Enterprise Europe Network (EEN)	997	956
Transfert de savoir et de technologie (TST)	6'696	14'379
Diffusion de l'information	997	962
Swiss Quantum Initiative	3'900	0
Programmes d'encouragement thématiques	3'900	0
Total mesures d'encouragement de l'innovation	316'776	345'972

Les demandes de restitution d'un total de 6'088 KCHF (année précédente 3'809 KCHF)

sont déjà déduites des contributions d'encouragement.

18. Projets d'innovation internationaux

(en KCHF)	2025	2024
Active Assisted Living (AAL)		
Versements (restitutions déduites)	599	827
Financement par l'UE	-299	-445
Total	300	382
EUREKA Eurostars-2		
Versements (restitutions déduites)	1'267	3'346
Financement par l'UE	-328	-820
Total	939	2'526
EUREKA Eurostars-3		
Versements (restitutions déduites)	6'836	15'087
Financement par le SEFRI	-2'404	-4'505
Total	4'432	10'582
Transforming Health and Care Systems (THCS)		
Versements (restitutions déduites)	509	1050
Financement par le SEFRI	-193	-315
Total	316	735
Key Digital Technologies (KDT)	4'220	3'369
Autres programmes bilatéraux et multilatéraux	9'800	8'817
Total contributions à des projets d'innovation internationaux	20'008	26'411
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	2'431	561
Total contributions à des projets d'innovation internationaux incl. overhead	22'439	26'972

Pour les partenariats européens cofinancés AAL et Eurostars-2, l'UE participe au financement des projets d'innovation internationaux. La participation attendue de l'UE est déduite des montants versés. Dans le cas des partenariats Eurostars-3 et THCS, le SEFRI compense les contributions de l'UE du fait de la non-association de la Suisse à Horizon Europe. Le montant de ces contributions est aussi déduit des charges d'encouragement. En ce qui concerne le partenariat institutionnel KDT, le SEFRI prend aussi en charge la part autrement financée par l'UE. Le versement de

cette part est ici effectué directement par le SEFRI aux bénéficiaires des contributions. Parmi les autres programmes bilatéraux et multilatéraux, on trouve notamment ceux menés avec le Royaume-Uni et la Corée du Sud.

À partir de 2025, la contribution aux coûts de recherche indirects (overhead) sera présentée uniformément et systématiquement pour tous les projets internationaux. Seuls les overhead des programmes bilatéraux et multilatéraux étaient présentés les années précédentes.

19. Charges de personnel

(en KCHF)	2025	2024
Indemnités versées au conseil d'administration	86	108
Indemnités versées au conseil de l'innovation et aux experts	3'640	3'482
Charges salariales secrétariat	11'627	11'795
Salaires et indemnités	15'353	15'385
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	1'697	1'523
Autres prestations sociales (AVS, AC, etc.)	1'311	1'205
Prestations sociales	3'008	2'728
Variation provisions pour vacances et heures supplémentaires	-5	58
Variation provisions pour primes de fidélité	15	75
Provisions personnel	10	133
Personnel temporaire	0	37
Formation et formation continue	104	127
Frais conseil d'administration, conseil de l'innovation, experts	49	54
Autres charges de personnel secrétariat (frais, annonces)	199	321
Autres charges de personnel	352	539
Total charges de personnel	18'723	18'786

20. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

(en KCHF)	2025	2024
Loyers et charges annexes	11	698
Développement et charges de conseil en informatique	1'136	1'204
Maintenance et support informatique, infrastructure bureautique	3'097	2'730
Charges informatiques	4'233	3'934
Charges de conseil liées à la recherche contractuelle	414	412
Autres charges de conseil	779	715
Charges de conseil	1'194	1'127
Total charges de biens et services	5'438	5'758
Assurances	4	37
Prestations de service externes	965	1'027
Autres charges d'exploitation	503	526
Autres charges d'exploitation	1'472	1'589

Suivant la norme IPSAS 43, les frais de location sont désormais comptabilisés sous les amortissements et, pour une petite partie, sous les charges financières. Les coûts de développement et charges de conseil en informatique sont principalement des coûts ne pouvant pas être portés à l'actif qui concernent la poursuite du développement de l'application centrale « Innolink » et de la plateforme en

nuage, la mise en œuvre de mesures en matière de cybersécurité et de protection des données et l'introduction du nouveau poste de travail informatique. Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 72 KCHF. Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

21. Revenus financiers et charges financières

(en KCHF)	2025	2024
Autres revenus financiers	14	138
Revenus financiers	14	138
Charges d'intérêts sur les engagements de prévoyance en faveur du personnel	50	54
Autres charges financières	16	15
Charges financières	66	69

À partir de 2025, la valorisation des devises étrangères pour les paiements en euros est comptabilisée au jour exact en tant que revenu financier ou charge financière. La valorisation

des fonds en euros (4 KCHF) est présentée dans les autres revenus financiers. Les frais de gestion des comptes sont compris dans les autres charges financières.

Autres informations

22. Engagements contractuels : contributions d'encouragement octroyées pour les périodes futures

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
Contributions à des projets d'innovation avec des partenaires chargés de la mise en valeur	144'311	123'573
Contributions à des projets d'innovation sans partenaire chargé de la mise en valeur	32'664	27'114
Contributions à des projets d'innovation du programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »	5'523	18'678
Contributions à des projets d'innovation de start-up	52'083	45'058
Contributions à des projets d'innovation internationaux	29'366	42'058
Contributions à des projets de type « Flagship »	33'224	36'192
Contributions à des projets de type Bridge (programme conjoint avec le FNS)	59'555	446
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	8'850	6'720
Contributions à des projets Swiss Accelerator	37'847	61'208
Contributions aux coûts de recherche indirects (overhead)	38'953	28'801
Encouragement de projets d'innovation	442'376	389'848
Mesures de sensibilisation et de formation	15'719	0
Bons pour un coaching	9'954	10'187
Offres d'information et de conseil	6'487	1'278
Entrepreneuriat fondé sur la science	32'160	11'465
Bons pour un mentoring dans le domaine de l'innovation	1'552	1'241
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	8'871	13'487
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	58	0
Enterprise Europe Network (EEN)	0	0
Transfert de savoir et de technologie (TST)	10'482	14'728
Diffusion de l'information	360	600
Swiss Quantum Initiative	6'100	0
Programmes d'encouragement thématiques	6'100	0
Total mesures d'encouragement de l'innovation	491'478	416'642

Les futures contributions à BRIDGE n'étaient pas encore comptabilisées sous les engagements contractuels 2024, car l'accord entre le

FNS et Innosuisse concernant la période 2025-2028 n'était pas encore finalisé à fin 2024.

23. Engagements contractuels : contributions d'encouragement par exercice comptable

(en KCHF)	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Encouragement de projets d'innovation	250'267	124'006	56'426	8'398	3'279	442'376
Entrepreneuriat fondé sur la science	8'672	10'459	8'815	4'215	0	32'160
Transfert de savoir et de technologie	6'544	3'938	0	0	0	10'482
Diffusion de l'information	360	0	0	0	0	360
Programmes d'encouragement thématiques	6'100	0	0	0	0	6'100
Total mesures d'encouragement de l'innovation	271'942	138'403	65'241	12'613	3'279	491'478

24. Transactions avec des institutions et des parties liées

Innosuisse est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique et qui dispose de ses propres comptes. L'agence est proche aussi bien des institutions et des unités administratives centrales et décentralisées de la Confédération que des unités administratives de la Confédération qui soumettent des comptes spéciaux. Pour Innosuisse, les catégories suivantes sont définies comme parties liées :

- l'administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA, notamment le SG DEFR et le SEFRI ;
- les membres du conseil d'administration et du conseil de l'innovation ;
- le directeur/la directrice et les autres membres de la direction.

Toutes les transactions avec des parties liées sont effectuées sur la base de relations normales avec les clients ou les fournisseurs et sont réalisées dans les mêmes conditions qu'avec des tiers indépendants, en tenant compte de l'environnement fédéral.

Indemnités et rémunérations des membres du management occupant des fonctions clés

(en KCHF)	2025	2024
Indemnités allouées au conseil d'administration		
Indemnités allouées au président	41	41
Indemnités allouées aux autres membres (5)	59	74
Cotisations assurances sociales décomptées	6	9
	106	123
Indemnités allouées au conseil de l'innovation		
Indemnités allouées au président	35	40
Indemnités allouées aux autres membres (24)	717	706
Cotisations assurances sociales décomptées	58	56
	810	802
Rémunérations allouées à la direction		
Rémunérations allouées à la directrice	248	249
Rémunérations allouées aux autres membres (5)	1'160	1'138
Cotisations assurances sociales décomptées	392	381
	1'800	1'768
Total indemnités et rémunérations des membres du management	2'716	2'693

La composition du conseil d'administration, du conseil de l'innovation et de la direction est indiquée dans le rapport annuel 2025 d'Innosuisse.

Les experts, coachs et mentors ne sont pas considérés comme des membres du management occupant des fonctions clés, étant donné qu'ils ne sont pas habilités à prendre des décisions au nom d'Innosuisse.

25. Engagements contractuels concernant des frais de fonctionnement pour les périodes futures

(en KCHF)	31.12.2025	31.12.2024
Échéance jusqu'à une année	4'181	4'627
Échéances de plus d'une année, mais de moins de 5 ans	1'487	1'578
Échéances de plus de 5 ans	0	0
Engagements concernant des frais généraux	5'669	6'205

Les principaux engagements contractés concernent l'agence Weissgrund (764 KCHF) pour des services de communication, Bewida AG (565 KCHF) pour le développement et l'exploitation du système ERP Abacus, Redguard SA (523 KCHF) pour les services

informatiques et EcoLysis SARL (476 KCHF) pour le suivi de l'impact. Les engagements ne sont majoritairement dus que lorsque les prestations correspondantes ont été sollicitées puis fournies.

26. Information sectorielle

Le résultat d'Innosuisse n'est pas réparti par segment. La majeure partie des coûts est engendrée par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activité opérationnelle) et ne peut

pas être répartie en sous-activités de manière fiable.

27. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Depuis la date de clôture des comptes, aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels 2025 n'est intervenu.

Berne, le 24 février 2026

André Kudelski
Président du conseil d'administration

Dominique Gruhl-Bégin
Directrice

Gérald Walti
Chef des finances et des opérations

Rapport de l'organe de révision

No enreg. 928.25413.002

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil d'administration de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), Berne et au Conseil fédéral

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion d'audit

Nous avons effectué conformément à l'article 11 de la loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Loi sur Innosuisse, LASEI, RS 420.2) l'audit des comptes annuels d'Innosuisse, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'Innosuisse au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants d'Innosuisse conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes

annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux IPSAS et aux dispositions légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité d'Innosuisse à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité d'Innosuisse à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider Innosuisse ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Innosuisse.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Innosuisse à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener Innosuisse à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons à la direction et au comité audit et conformité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration d'Innosuisse.

Conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons qu'une gestion des risques appropriée à Innosuisse a été mise en place.

En outre, conformément à l'art. 11 al. 3 LASEI, nous attestons que les informations sur le développement du personnel dans le rapport annuel sont exactes.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 24 février 2026

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

 Balli Carole RFEICL
24.02.2026
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Carole Balli
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée

 Roschi Marco FWIU1L
24.02.2026
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Marco Roschi
Expert-réviseur agréé

Annexes :
Comptes annuels d'Innosuisse comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes

GESTION DES RISQUES

COMPLIANCE

GESTION DU PERSONNEL

LIENS D'INTÉRÊTS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

GESTION DES RISQUES

(art. 17, al. 3 LASEI)

Bases et prescriptions

La gestion des risques d'Innosuisse englobe l'ensemble des méthodes, des objectifs et des mesures permettant une gestion systématique des risques avec un système de contrôle interne (SCI) efficace à l'appui. Ce dernier garantit l'identification, l'évaluation et la gestion des risques à un stade précoce et permet de prendre des mesures pour réduire ou couvrir les risques importants ainsi que leur cumul. L'objectif, la finalité, les principes et les responsabilités de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise sont définis dans une directive distincte.

Responsabilités

Le Conseil d'administration assume la responsabilité finale de la conception de la gestion des risques et du SCI. Il s'appuie sur le comité d'audit et de conformité (Audit and Compliance Committee, ACC) pour approfondir certaines questions et préparer les décisions. La direction assure la mise en œuvre.

Les divisions et les services d'état-major sont responsables de la gestion des risques dans leur domaine de compétence. Dans le cadre du système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, l'organe de révision du contrôle fédéral

des finances aide le Conseil d'administration et son comité d'audit et de conformité par des procédures d'audit indépendantes.

Le service de vérification de la conformité est également responsable de la gestion des risques. Il assiste le Conseil d'administration et la direction en matière de gestion des risques et fournit des méthodes et des instruments de gestion des risques.

Processus de gestion des risques

Innosuisse procède au moins une fois par an à une évaluation des risques. Ceux-ci sont identifiés, inventoriés et évalués à l'aide de méthodes et d'instruments standards, et sont répartis en catégories de risques opérationnels et stratégiques. La direction formule des mesures appropriées pour réduire la probabilité de survenance d'un risque et minimiser son impact potentiel. Le service de vérification de la conformité assure l'élaboration de rapports intégrés en temps opportun et encourage une discussion régulière de la situation des risques au sein de la direction, du comité d'audit et de conformité et du Conseil d'administration. La gestion des risques d'Innosuisse satisfait pleinement à la norme ISO 31000.

COMPLIANCE

(art. 7, al. 2 LASEI)

Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration tient absolument à ce que les fonds publics confiés à Innosuisse soient utilisés conformément à leur usage prévu et de manière juridiquement irréprochable et à ce que les demandeurs puissent avoir toute confiance dans l'objectivité et l'impartialité de l'attribution des fonds. Il a donc créé un service de vérification de la conformité et engagé un comité d'audit et de conformité. C'est à lui que revient la responsabilité finale. Les valeurs d'Innosuisse (intégrité, ouverture, action) constituent, avec le Code de conduite et les autres réglementations externes et internes, la base d'une conception uniforme de la conformité chez Innosuisse.

Responsabilités

Le service de vérification de la conformité, qui est directement subordonné à la Directrice, soutient le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans l'exercice de leurs fonctions en examinant de manière indépendante et objective les risques d'Innosuisse dans le cadre de transactions, de projets et d'autres activités. Le service de vérification de la conformité assume, d'une part, des tâches consultatives et de formation et, d'autre part, est habilité à émettre des directives et à exercer la surveillance.

Le service juridique assiste le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans toutes les questions juridiques. Il est chargé de veiller à ce qu'Innosuisse agisse de manière conforme d'un point de vue juridique. Le service juridique conseille le service de vérification de la conformité.

Le rapport semestriel d'assurance est adressé directement au Conseil d'administration après avoir été examiné en détail par le comité d'audit et de conformité.

Compliance Management System (CMS)

Innosuisse dispose d'un système de gestion de la conformité validé par un organisme externe, qui est pleinement conforme à la norme ISO 37301 (ex-19600) et donc à la référence mondiale formelle en matière de programmes de compliance.

Tous les nouveaux collaborateurs de l'Office suivent obligatoirement des programmes de formation en ligne sur des thèmes tels que la prévention de la corruption, le code de conduite ainsi que la protection des données. De plus, les collaborateurs de l'Office ainsi que les experts sont régulièrement sensibilisés aux thèmes d'actualité (notamment la gestion des cyber-risques, l'utilisation de l'intelligence artificielle ou la gestion des conflits d'intérêts).

GESTION DU PERSONNEL

Bases légales, rapports de travail

Les rapports de travail des membres de la direction et des autres collaborateurs du Secrétariat sont régis par la loi sur le personnel de la Confédération (LPers⁶), les ordonnances d'application⁷ ainsi que l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse⁸.

Les rapports de travail des collaborateurs du Secrétariat d'Innosuisse relèvent du droit public. A l'exception des contrats d'apprentissage des deux apprentis employés de commerce CFC, il n'existe aucun engagement selon le droit des obligations.

Politique du personnel et développements

(art. 17, al. 3 LASEI)

Bases

La politique du personnel d'Innosuisse est basée sur celle du personnel de la Confédération. Elle a pour but de renforcer la performance d'Innosuisse. À cet effet, elle agit à deux niveaux :

- **Collaborateurs** : l'accomplissement optimal des tâches dépend en définitive de la présence de collaborateurs compétents et bien encadrés. Innosuisse offre à son personnel des conditions d'engagement intéressantes et des perspectives de développement. Elle est un employeur fiable qui entend établir des relations durables avec son personnel.
- **Instruments** : Innosuisse se veut un employeur attractif recourant à des instruments compétitifs de gestion du personnel, comme par exemple une culture de conduite axée sur les objectifs, des instruments modernes de planification et de gestion des ressources et une offre étendue de formations continues.

Recrutement du personnel

Considérant un effectif de 99 personnes en fin d'année, 7 nouvelles personnes (2 contrats à durée déterminée et 5 à durée indéterminée) ont rejoint Innosuisse au cours de l'année sous revue. Un stage universitaire de douze mois a également été attribué. Selon le poste, la recherche de personnel s'est faite par le biais d'annonces sur le portail d'emploi Abacus, le site Internet et le canal numérique LinkedIn d'Innosuisse ainsi que sur des plateformes d'emploi en ligne.

Développement du personnel

Innosuisse offre à ses collaborateurs la possibilité de se perfectionner en permanence et en fonction de leurs besoins individuels. Sur la base du nombre de postes approuvés, Innosuisse alloue à cet effet des ressources financières aux divisions et à l'état-major. Au cours de l'exercice 2025, une enveloppe de 104'168 francs (2024: 126'627 francs) a été consacrée à la formation du personnel dispensée en externe. Le niveau reste globalement au même niveau que l'année précédente considérant la diminution de l'effectif. Certaines formations continues sont encore en cours.

Pendant la phase d'intégration, les nouveaux collaborateurs d'Innosuisse suivent divers ateliers au cours desquels participent toutes les unités organisationnelles afin de transmettre les connaissances internes d'Innosuisse et de promouvoir la collaboration. Comme mentionné au point 3.3, le processus d'introduction comprend également des formations en ligne. Les collaborateurs et les cadres sont formés en continu. En 2025, les thèmes principaux étaient la résilience, la gestion du changement, l'intelligence artificielle et les compétences Office365. La plateforme de formation du Centre de formation de l'Administration fédérale (CFAF), y compris l'offre de formation en ligne GoodHabitZ, est également disponible. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs d'Innosuisse ont été soutenus dans leurs projets individuels de formation continue.

⁶ [RS 172.220.1](#)

⁷ [RS 172.220.111.3](#), [RS 172.220.111.31](#) et [RS 172.220.111.4](#)

⁸ [RS 420.232](#)

Fidélisation et affectation du personnel

Le processus de gestion de la performance d'Innosuisse, comprenant une évaluation de la performance et une convention d'objectifs, est basé sur le modèle de l'administration fédérale. Il n'y a pas de prescription concernant le niveau et la distribution des évaluations de performance.

Les membres de la direction, la majorité des cadres ainsi que d'autres personnes clés travaillent selon le modèle de l'horaire fondé sur la confiance. Fin 2025, il s'agit de 29 collaborateurs, ce qui correspond à 47,5 % des personnes de la classe de salaire 22-33. Tous les autres employés travaillent suivant l'horaire à l'année avec saisie électronique du temps de travail. À la fin de l'année, les jours de vacances restants, le solde horaire variable et les comptes pour congé sabbatique étaient les suivants :

Solde par équivalent plein temps (EPT) en jours	2025	2024	Variation	
			Nombre absolu	Valeur relative
Jours de vacances restants prime de fidélité incluse	6,92	7,31	-0,39	-5,35 %
Solde horaire variable (sans compte pour congé sabbatique)	1,51	1,51	0,0	0 %

Compte pour congé sabbatique en jours	2025	2024	Variation	
			Nombre absolu	Valeur relative
Nombre de personnes ayant un compte pour congé sabbatique	10	8	2	25 %
Solde du compte pour congé sabbatique (en jours)	49,76	106	-56.24	-53.0 %

Par rapport à l'année précédente, les crédits de vacances affichent une légère baisse. Le solde des heures supplémentaires compensables reste stable au niveau de l'année précédente. En revanche, la diminution des crédits sabbatiques est significative. Globalement, les soldes sabbatiques individuels sont nettement inférieurs. Parmi les dix collaborateurs disposant de crédits sabbatiques, trois ont pu les utiliser presque intégralement, à quelques heures près.

Il a été proposé au personnel de se faire payer le solde horaire flexible positif en décembre 2025. Les employés à partir de la classe de salaire 22 ont eu la possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2025 un maximum de 100 heures supplémentaires sur un compte pour congé sabbatique, et ont à nouveau été invités à envisager le passage au modèle de l'horaire de travail fondé sur la confiance.

Effectif et nombre de postes

Effectif et nombre de postes

La diversité des points de vue et des modes de pensée individuels – façonnés par l'origine, le genre, l'âge et l'expérience – est porteuse d'une diversité de potentiels. Fin 2025 Innosuisse employait 99 personnes (2024 : 107) à l'Office, ce qui représentait au total 83,8 équivalents plein temps (EPT) (2024 : 89,6 EPT). En outre, Innosuisse emploie fin 2025 deux apprentis et une stagiaire universitaire. Ces derniers ne sont pas pris en compte dans les statistiques. 6 collaborateurs sont de nationalités étrangères.

Travail à temps partiel

Des formes de travail souples et attrayantes telles que le télétravail, l'horaire à l'année et des modèles de travail à temps partiel permettent de maintenir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Tous les postes à temps plein sont mis au concours avec un taux d'occupation de 80 à 100 %. Les conditions-cadres liées au partage de poste, y compris pour les cadres, sont

utilisées. Fin 2025, six personnes travaillent selon le modèle de partage de poste (« job sharing »).

Fin de l'année sous revue, 45 employés (31 femmes et 14 hommes) travaillent à temps partiel (calculé jusqu'à un taux d'occupation de 89 %). La proportion de salariés à temps partiel est de 50,8 % pour les femmes et de 36,8 % pour les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe à 45,5 %. Le taux d'occupation moyen des salariés à temps partiel est de 67,1 % chez les femmes et de 76,4 % chez les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe ainsi à 70,0 %.

Structure par âge et répartition par genre

L'âge moyen du personnel d'Innosuisse est de 43 ans (femmes : 42,2 ans, hommes : 44,2 ans). 61,6 % des collaborateurs sont des femmes et 38,4 % sont des hommes. Cela correspond à une légère augmentation de la part des hommes (2024 : 35 %). Innosuisse poursuit ses efforts pour que les processus de recrutement prennent en compte des candidats compétents de tous les genres dans la procédure de sélection. La proportion de femmes occupant une fonction de cadre (≥ classe de salaire 24) est de 44,7 % pour les femmes et de 55,3 % pour les hommes. Avec ces valeurs, la représentation des sexes se situe dans la partie supérieure des fourchettes définies par le Conseil fédéral pour les classes salariales des cadres.

Langues

Innosuisse encourage le plurilinguisme, la communication interne et externe se fait majoritairement en plusieurs langues.

L'allemand est la première langue de la majorité des collaborateurs d'Innosuisse (76,3 %). La proportion de collaborateurs dont la première langue est le français a légèrement diminué (15,5 %), tandis que celle des collaborateurs dont la première langue est l'italien a légèrement augmenté (7,2 %), ce qui correspond aux objectifs de la Confédération. Un collaborateur (1,0 %) a le romanche comme première langue. En outre, Innosuisse emploie deux collaborateurs dont la première langue n'est pas une langue officielle. Ces derniers sont exclus de la base de calcul pour les langues. Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont plurilingues. Pour accomplir

les tâches liées à l'encouragement de l'innovation, il est important que les collaborateurs disposent de connaissances d'une deuxième langue nationale. En outre, la maîtrise de l'anglais est indispensable pour la grande majorité des collaborateurs.

Rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel – départs à la retraite, fins de contrat à durée déterminée, résiliations du contrat par les employés et licenciements par l'employeur – est calculé en fin d'année par rapport à l'effectif total. Celui-ci comprend toutes les fonctions rémunérées par un salaire mensuel, quel que soit le niveau hiérarchique. Ne sont pas pris en compte les apprentis, les stagiaires universitaires, les membres des organes de milice (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation) et les experts.

En 2025, le taux de rotation s'est établi à 16,2 % (2024 : 12,1 %). 11 départs volontaires (2024 : 4), 3 départs pour cause de fin de contrat de travail à durée déterminée (2024 : 8) un départ en raison de la réorganisation et un départ à la retraite sont intervenus.

Fin 2025, 14 salariés (2024 : 19) avaient un contrat à durée déterminée, dont 2 (2024 : 7) ont commencé leur activité en 2025.

Le taux de retour des parents après un congé maternité/paternité est toujours de 100 %.

Places d'apprentissage

Depuis le 1^{er} août 2020, Innosuisse forme des apprentis employés de commerce (CFC). Fin 2025, deux apprentis employés de commerce CFC se trouvent en formation professionnelle initiale (2^{ème} et 3^{ème} année d'apprentissage).

Emploi de personnes en situation de handicap

Innosuisse n'emploie actuellement aucune personne en situation de handicap. Les offres d'emploi mentionnent explicitement que l'égalité des chances est une priorité absolue chez Innosuisse et que l'agence s'engage à promouvoir l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. En outre, les offres d'emploi sont également publiées sur une plateforme adaptée qui s'adresse spécifiquement aux personnes en situation de handicap.

Analyse de salaires et salaire moyen

Innosuisse a effectué l'analyse de l'égalité salariale au cours de l'année 2025. Le résultat de 2025 a montré que, selon le modèle d'analyse standard, il n'existe pas de différence de salaire inexpliquée et statistiquement significative entre les femmes et les hommes. Les résultats se situaient dans le seuil de tolérance de 5 pour cent. La valeur obtenue était de 3,7 pour cent. Les salaires sont donc conformes au principe "salaire égal pour un travail de valeur égale" inscrit dans la Constitution fédérale.

La classe de salaire de la Directrice est fixée dans l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse. Le Conseil d'administration détermine la classe de salaire des autres membres de la Direction.

Le salaire de base moyen annuel des collaborateurs et collaboratrices du secrétariat a été de 132'075 francs pour 2025 (2024 : 129'068 francs) par extrapolation à un taux d'occupation de 100%. Cette augmentation provient de l'évolution ordinaire des salaires ainsi que de l'embauche de collaborateurs expérimentés.

LIENS D'INTÉRÊTS

(art. 17, al. 3 LASEI)

Dispositions légales

Contrairement à la plupart des unités de la Confédération devenues autonomes, les dispositions légales relatives aux liens d'intérêts ne s'appliquent pas seulement aux membres du Conseil d'administration, mais aussi à ceux du Conseil de l'innovation et aux expertes et experts :

- Les candidats à l'élection au **Conseil d'administration** (CA) doivent déclarer leurs liens d'intérêts au Conseil fédéral (art. 6, al. 3 LASEI).
- Les candidats à l'élection au **Conseil de l'innovation** (CI) doivent déclarer leurs liens d'intérêts au Conseil d'administration (art. 9, al. 5 LASEI).
- Les dispositions de l'art. 9, al. 5, relatives à la publication des intérêts s'appliquent par analogie aux **expertes et experts** élus par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration adopte les mesures d'organisation qui sont nécessaires pour préserver les intérêts d'Innosuisse et prévenir les conflits d'intérêts (art. 6, al. 5 LASEI).

Règles de conduite

Depuis le début des activités d'Innosuisse le 1^{er} janvier 2018, les règles de conduite en vigueur, qui complètent et/ou précisent les dispositions légales existantes, sont concrétisées dans différents documents :

- Code de conduite Innosuisse
- Valeurs d'Innosuisse (intégrité, ouverture, action)
- Directive du Conseil d'administration → « Liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration, des membres du Conseil d'innovation et des expertes et experts »

Pour les collaborateurs d'Innosuisse, une consigne de la Direction règle la gestion des « conflits d'intérêts, opérations pour compte propre, activités accessoires, dons, autres avantages et invitations ».

Toutes les réglementations sont régulièrement vérifiées dans le cadre du système de gestion de

la conformité (CMS, point « *Compliance Management System* ») et adaptées si nécessaire.

Sensibilisation

Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont informés des règles en vigueur ainsi que des processus de gouvernance et de conformité chez Innosuisse lors d'une séance d'intégration personnelle.

Les membres du Conseil d'administration sont invités chaque année à vérifier les liens d'intérêts qu'ils ont déclarés et à les actualiser si nécessaire. Les membres du Conseil d'administration connaissent non seulement les dispositions pertinentes d'Innosuisse, mais aussi celles de leurs environnements professionnels très compétitifs et sont donc conscients de leur responsabilité particulière en matière de gestion des liens d'intérêts et des conflits d'intérêts. Le Conseil d'administration se penchera plus en détail sur cette question en 2026 dans le cadre de la révision du code de conduite.

Les membres nouvellement élus du Conseil de l'innovation et les experts suivent également un processus d'intégration systématique au cours duquel ils sont informés des réglementations en vigueur et des obligations de diligence. Les membres du Conseil de l'innovation et les experts peuvent consulter leurs liens d'intérêts dans le système et les mettre à jour en permanence par e-mail. Au moins une fois par an, ils sont invités à vérifier les liens d'intérêts déclarés et à les actualiser si nécessaire.

De plus, les liens d'intérêts déclarés des personnes de milice travaillant pour Innosuisse (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts) sont soumis au moins une fois à une vérification conforme à la protection des données (dite « *reputable background screening/check* »). En cas de doute, les personnes concernées doivent s'expliquer.

Traitement

Le rapport semestriel d'assurance est directement adressé au Conseil d'administration et est

préalablement traité de manière approfondie par l'ACC. Il comprend :

- Résumé succinct de la modification des liens d'intérêts (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation, expertes et experts), y compris le détail des mutations des membres du Conseil d'administration.
- Résultats sommaires sur les « reputable background screening/check » effectués et les conclusions et mesures qui en ont découlé.

Événements particuliers

Il n'y a pas d'événements particuliers. Les dispositions existantes contribuent à garantir la qualité des informations collectées et à minimiser les risques découlant de liens d'intérêt non déclarés (réputation, réexamens dans le cadre de procédures administratives, etc.).

Publication

Les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil fédéral sont publiés dans l'annuaire de la Chancellerie fédérale conformément à l'art. 8k, OLOGA.

Les liens d'intérêts des membres élus du Conseil de l'innovation et des experts élus sont publiés sur le site Internet d'Innosuisse.

Au 31 décembre 2025, Innosuisse déclare 832 liens d'intérêts (activités professionnelles incluses) de 267 personnes (Conseil d'administration : 6, Conseil de l'innovation : 24, direction : 6 ; experts : 231). Il convient de noter qu'en raison de la numérisation des liens d'intérêts dans le système Innolink, tous les experts ainsi que les membres du Conseil de l'innovation ont été invités à saisir à nouveau l'intégralité de leurs liens d'intérêts. Pour la première fois, les liens d'intérêts sont désormais visibles pour tous dans le système et peuvent donc être mieux contrôlés. Cela entraîne en 2025 un écart important entre les liens d'intérêts déclarés et ceux des années précédentes. Le résumé sommaire figure dans l'annexe du présent rapport annuel.

Changements 2025 au sein du Conseil d'administration :

Au cours de l'exercice 2025, indépendamment des entrées en fonction des nouvelles membres, les changements survenus dans les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Nom	Lien d'intérêt	Fonction	Entrée en fonction	Départ
Valente, Anna	Swissphotonics	Membre Advisory-board	01.05.2025	
Valente, Anna	EC EFFRA Additive Manufacturing Working Group	Membre		30.06.2025
König, Anja I-sabella	Mediar Therapeutics	Membre du conseil d'administration		01.09.2025
Shea, Kristina	Programmable Materials, Cambridge University Press UK	Membre Editorial Board		31.12.2025

Conseil d'administration (art. 6, al. 7 LASEI)

Détails voir :
[Annuaire de la Chancellerie fédérale](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Kudelski André	Président Directeur Général (CEO), Kudelski SA	21	-	2	3
Ermotti Ser- gio Pietro	Group CEO UBS AG	10	-	6	-
König Anja Isabella	Global Head, Novartis Venture Fund	1	-	-	-
Pugin Toker Aude	CEO APCO Technologies SA	4	1	-	-
Shea Kristina	Professeuse d'ingénierie de concep- tion et informatique, ETH	1	-	2	-
Valente Anna	Professeure en robotique indus- trielle, SUPSI	1	-	3	-

Conseil de l'innovation (art. 9, al. 7 LASEI)

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Andreatta Gaëlle	Apheros	-	-	-	-
Brown David	Logan Brown S.à r.l.	3	-	1	-
Casanova Nicoletta	FEMTOprint SA	-	-	3	-
Casas Nathalie	EMPA	-	1	-	-
Chaudhuri Toufann	DLMS User Association	3	-	-	-
Cortona Elena	Belimo Automation	1	-	-	-
de Leon Al-ethia	TMB Holding SA	4	-	-	-
Demartines Nicolas	Self-employed	3	-	-	-
Ernst Bettina	Bernina Bioinvest Ltd	11	-	-	-
Farber Vanina Andrea	IMD Business School	-	-	-	-
Herzog Nicole	Board Member and Business Angel	5	-	-	-
Heuberger Renat	Terra Impact Ventures AG	6	-	1	-
Jafari Samira	Dätwyler Schweiz AG	1	-	-	-
Kane Malick	HES-SO FR	-	-	-	-
Lovis Christian	University of Geneva et HUG	-	1	-	2
Pletscher Claudia	Fineminds GmbH / Board Member	4	-	-	1
Puschmann Thomas	Universität Zürich	-	-	-	-
Quarteroni Silvia Alessandra	Swiss Data Science Center	-	-	-	1
Reischuk Raphael	Zühlke Engineering	1	-	1	-
Renaud Philippe	EPFL Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	5	-	-	-
Rüttimann Christoph	Bystronic Group	-	-	-	-
Schneider Gisbert	ETH Zürich	1	-	-	-
Schwery Leila	Johnson & Johnson	-	-	1	-
Tzonis Stelio	Restons sérieux Sàrl	2	1	-	-

Direction
(art. 17, al. 3 LASEI)

Selon déclarations fournies

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Anselmi Maria	Cheffe de la division Scène entrepreneuriale et relève	Oui ⁹	–	–	–
Gruhl-Bégin Dominique	Directrice	Oui ¹⁰	–	–	–
Pauchard Marc	Chef de la division Transfert de savoir et coopération internationale	Oui ¹¹	–	–	–
Plattner Barbara	Cheffe de la division Développement des talents et de l'organisation	Oui ¹²	–	–	–
Russi Thomas	Chef de la division Encouragement des projets et des programmes	Oui ¹³	–	–	–
Walti Gérald	Chef de la division Finances et opérations	Oui ¹⁴	–	–	–

⁹ Membre du conseil consultatif du "Day One Accelerator", membre du Steering Committee du prix Venture, membre du Deep Tech Nation Interactive Platform Steering Committee, présidente de "Next Global Hot Thing" pour les Digital Awards de l'association ICT, membre du jury du Swiss Technology Award, membre du jury du prix Bold Brain, membre du jury du prix International Cooperation

¹⁰ Chair du Swiss Technology Award, membre de la Commission formation et recherche d'économiesuisse, membre de Team Switzerland, membre du réseau Future FRI, membre de la Délégation recherche de Swissuniversities, membre du Sounding Board Promotion de la place économique SGE

¹¹ Membre du jury du Prix à l'Innovation, canton de Fribourg (décerné tous les deux ans)

¹² Membre du conseil d'administration de Association Kiwix

¹³ Membre du conseil d'administration de Schurter AG, membre du conseil scientifique de la FHNW – Fachhochschule Nordwestschweiz

¹⁴ Membre du conseil d'administration de Walti AG Seon, Membre du conseil de fondation SWITCH

Experts (art. 10, al. 2 LASEI)

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Acklin Bruno	Bruno Acklin Consulting (self-employed)	4	-	-	-
Aebischer Elisabeth	Self-employed	-	-	-	-
Albert Patrick	ARI-SO	1	-	3	-
Alberti Andrea	Officina Stellare SpA	1	-	3	-
Altman Marina	ReWinner Altman (self-employed) / BOS Schweiz	-	-	-	-
Altpeter Friedrich	Wandfluh AG /Schaublin Machines SA	-	-	-	-
Andriotto Mauro	Entrepreneur and business consultant	5	-	2	-
Augustynowicz Edyta	Berner Fachhochschule	-	-	-	-
Ayer Serge	HEIA-FR	-	-	-	-
Baer Jonas	Bandara VR GmbH/ InnoSpark GmbH	2	-	-	-
Barbal Alain	Senior Impulse Sàrl	-	-	-	-
Barbero Cristina	R2M Solution	1	-	-	-
Barth Martin	World Tourism Forum Lucerne (self-employed) / SHL Schweizerische Hotelfachschule	3	-	-	-
Basin David	ETH Zürich	3	-	-	-
Baumann Veronica	UBS	-	-	-	-
Baumgartner Daniel	ZHAW School of Engineering	1	-	-	-
Bénard Michel	Self-employed	1	-	-	-
Berchtold Christian	Fachhochschule Nordwestschweiz School of Life Sciences	-	-	1	-
Bernasconi Andrea	Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud	2	-	2	-
Bertozzi Carlo	InCephalo AG	-	-	-	-
Betschon Elisabeth	Kalaidos Fachhochschule Schweiz	1	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
	ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften /				
Björck Albena	Birchtree GmbH	1	-	-	-
Böhni Christoph	Self-employed	-	-	-	-
Bluhm Alves Bernardo	Moduspace Pte. Ltd. / Loyal VC	1	-	1	-
Bocek Thomas	OST Ostschweizer Fachhochschule	2	-	-	-
Bortot Sara	VFS	-	-	-	-
Botha Roelene	RhySearch	1	-	-	-
Brunschwiler Thomas	IBM Research GmbH	-	-	-	-
Buchmann Marco-Andrea	Zalando Switzerland AG	-	-	-	-
Buhler Peter	IBM Research GmbH	-	-	-	-
Burger Catherine	Self-employed	2	-	-	-
Cabello Armbruster Linda	Self-employed	1	-	-	-
Callini Elsa	University of Bern / Purple Tiare GmbH	1	-	-	1
Casati Fabio Arturo	ARTsuisse SAGL (self-employed)	3	-	-	-
Castrovinci Cercatore Andrea	SUPSI - Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana	1	-	-	-
Ceballos Siham	Ayomics AG / BioArtemis Siham Ceballos (self-employed)	-	-	-	-
Charbonnier Catherine	XpertIA Sàrl	2	-	-	-
Cloots Michael	Exentis Group AG	-	-	-	-
Colombo Gerhard Andreas	Board member	6	-	-	-
Cornella Sandro	Makora AG / Cornella Consulting (self-employed)	1	-	-	-
Curtin François	GeNeuro SA	2	-	-	-
Dalessandro Luca	Etix GmbH	1	-	-	-
Degen Thomas	Nanoflex Robotics AG	-	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Delidais Alexandre	AXA Group Operations Switzerland AG	-	-	-	-
Denizdurduran Berat	HEIA-FR - Haute école d'ingénierie et d'architecture Lucerne University of Applied Sciences and Arts	1	-	-	-
Denzler Alexander	Lucerne University of Applied Sciences and Arts	2	-	-	-
Dettwiler Martina Andrea	Vetscope Pathologie Dettwiler	-	-	-	-
Di Centa Carolina	BNP Paribas Wealth Management Switzerland	-	-	-	-
Dizac Greg	Contour Design Nordic A/S	-	-	-	-
Dolak Franziska	Siemens	-	-	-	-
Draeger Nicholas	Giblot Food and Health GmbH HEPIA-GE - Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	8	-	-	-
El Maliki Tewfiq	HEPIA-GE - Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	1	-	-	-
Enz Werner Markus	Consultenz GmbH	2	-	-	-
Eschmann Michael	Mpower Ventures AG	2	-	2	-
Eugster-Meier Elisabeth	MA Eugster Consulting	-	-	-	-
Fazan Pierre	Self-employed	5	-	1	-
Firmin Lea	Venture foundation	-	-	-	-
Flückiger Isabelle	Baloise CH	5	-	-	-
Fluet Marie-Christine	ReHaptix GmbH / ETH Zürich	-	-	-	-
Fontana Rossella	Self-employed	-	-	-	-
Forrer Martin	FISBA AG	1	-	-	-
Frutig Daniel	EvolutionF AG	8	-	2	-
Frycek Rudolf	AMIRES Sàrl / AMIRES s.r.o.	5	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Fuhrer Andreas	SBB	-	-	-	-
Gambardella Antonio	FONGIT	6	-	-	-
Dieter Gantenbein	Retired	-	1	-	-
Gasser Marc	Createq AG (self-employed)	-	-	-	-
Genoud Dominique	gedAI Sàrl (self-employed)	-	-	-	-
Gianella Sandro	EngiCer SA	-	-	-	-
Giermindl Lisa Marie	ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	2	-	-	-
Gillingham Dennis	University of Basel	2	-	-	-
Girardin François	CHUV / UNIL	2	1	-	-
Glöss Alexia	Self-employed	1	-	-	-
Goebel Markus	M&G Advisors GmbH	1	-	-	-
Grauschopf Ulla	Swissmedic	1	-	1	-
Gremaud Marco	MGRD Sàrl	-	-	-	-
Grunder Sergio	DuPont (Specialty Electronic Materials Switzerland GmbH)	-	-	-	-
Guanella Alexis	Supercomputing Systems AG	-	-	-	-
Gueissaz Caroline	Self-employed	5	-	-	-
Guye Patrick	Trilliome GmbH	1	-	-	-
Györfi Brigitta	Tenity Group AG	-	-	-	-
Hacklin Aino	UBS	1	-	-	-
Hacklin Fredrik	ZHAW School of Management and Law	5	-	-	-
Hassani Mounir	Vetoquinol	1	-	1	-
Häusler Jean-Marc	F. Hoffmann-La Roche AG	2	-	-	-
Heinemann Ge-reon	Exentis Group AG	-	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Heinlein Bernd	Alcon Grieshaber AG	-	-	-	-
Helliwell Stephen	cellvie AG	-	-	-	-
Hennebert Jean	HEIA-FR - Haute école d'ingénierie et d'architecture	-	-	-	-
Herrmann Matthias	Tenity Group	2	-	-	2
Herrmann Peter		-	-	1	-
Heuschkel Martin	E-FORCE ONE AG	2	-	-	-
Hilb Michael Dominik	DBP Holding AG	6	1	-	1
Hofmann Jessica	Aveera UG / GreenFuelHub Hofman (self-employed)	-	-	-	-
Holtz Ronald	Fachhochschule Nordwestschweiz Hochschule für Technik	3	-	3	-
Huber Stephan	University of Linz	4	1	3	-
Hunziker Christoph	BFH - Berner Fachhochschule	1	-	-	-
Ibn-Elhaj Mohamed	Swissartech GmbH	-	-	-	-
Jacob Christine	FHNW - Fachhochschule Nordwestschweiz	2	2	-	1
Jurytko Cynthia	Self-employed / ETH Zürich	-	-	3	-
Kadi Linda	Self-employed	-	-	-	-
Kaiser Ulrich	DHBW Lörrach	2	-	-	-
Kamer Lukas	Lukas Kamer GmbH	-	-	-	-
Kaushal Deepshi	EBP Schweiz	1	1	-	-
Keel Hanspeter	OST Ostschweizer Fachhochschule / LaGrand GmbH	2	2	-	1
Kocher Christoph	Landqart AG	-	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Koirala Binod Prasad	Empa	-	1	-	-
Kovács Imre	RUAG AG	-	-	-	-
Kristiansen Per Magnus	FHNW - Fachhochschule Nordwestschweiz	6	-	-	-
Kryszczuk Krzysztof	ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	1	-	-	-
Kuhn Julia	KPT	-	-	3	1
Kumar Nitin	Riverkin GmbH	1	-	-	1
La Cara Barbara	ETH Zürich	-	-	1	-
La Palombara Pier Francesco	Self-employed	6	-	-	-
Lamendola Ritalba	EVEURA SARL (self-employed)	-	-	-	3
Lamprecht Tobias	OST Ostschweizer Fachhochschule	3	-	-	-
Langer Jacquin Anja	Kraken Technologies	1	-	-	-
Laue Carsten	Thrust CL Sàrl	2	-	-	-
Leeds Jennifer	Fedora Pharmaceuticals (self-employed)	-	-	-	-
Lefort François	HEPIA-GE - Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	2	-	1	-
Leo Giovanni	DOTS Ventures SA	7	-	-	-
Lepori Daniel	EPS Energie Pool Schweiz AG	-	-	-	-
Lerch Hans-Ulrich	LIBREC AG	-	-	-	-
Lév Jana	NOEMA Unternehmensgestaltung GmbH	1	-	-	-
Lichtenberger Bianka	Fachhochschule Graubünden / ANGroup GmbH (self-employed)	-	-	-	-
Lipps Georg	FHNW - Fachhochschule Nordwestschweiz	-	-	-	-
Lohan Katrin Solveig	OST Ostschweizer Fachhochschule	-	1	-	-
Lucas Daisy	Tiefbauamt Kanton Zürich	-	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Lukas Wilma	W Life Sciences Sàrl	1	-	-	-
Lünenburger Lars	ETH Zürich	1	-	-	-
Maier Edith	OST Ostschweizer Fachhochschule	-	-	1	-
Marketos Nora	Clever Forever Education AG	1	-	-	1
Mathews Nithin	Microsoft Switzerland GmbH	-	-	-	-
Mehta Farhad	OST - Ostschweizer Fachhochschule	-	-	-	-
Mendoza Toledo Luis Carlos	Beyond Scroll Start-up	-	-	-	-
Menz Christine	Self-employed	1	-	-	1
Merbold Hannes	Fachhochschule Graubünden	1	-	-	-
Messmer Peter	Praxis Prof. Dr. med. P. Messmer	-	-	-	-
Metzger Stefan	Beyond Civic AG	1	-	-	-
Miners James	FONGIT	-	-	-	-
Moesching Sylvain	netSME Consulting Sàrl	-	-	-	-
Mohajeri M. Hasan	Swissmedic, Schweizerisches Heilmittelinstitut	-	-	-	-
Moser Aurelie	Bambooster GmbH	-	-	4	-
Mozzetti-Rohrseitz Valeria	Université de Fribourg	2	-	-	-
Müller Kaspar	adlatus Nordwestschweiz / S-Ploris GmbH (self-employed)	-	-	-	1
Muntwyler Urs	Dr. Schüpbach & Muntwyler GmbH	-	-	-	-
Münzel Norbert	Lakeside Technology GmbH	2	-	1	-
Naef Reto	Topadur Pharma AG	-	-	-	-
Neuberger Ulrike	Sentec AG / MEDICALBOARD GmbH (self-employed)	1	-	-	-
Niederberger André	VirtaMed AG	-	-	-	-
Nikolics Katalin	RLG Europe B.V., Amsterdam (NL), Swiss Branch, Villars-sur-Glâne	-	-	-	-
Nisato Giovanni	Innovation-Horizons GmbH / Pistoia Alliance Inc.	-	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Nordmann Gero	Glatt GmbH	-	-	-	-
Nowak Andrzej	SICPA SA / Nowak Innovation Services (self-employed)	-	-	-	-
Nussli Oliver	Schweizer Zucker AG	3	-	-	-
O'Donovan Bridgid	IoT Sensing (self-employed)	-	-	-	-
Olbert-Bock Sibylle	FHNW - Fachhochschule Nordwestschweiz	1	-	-	-
Paice Andrew	HSLU - Hochschule Luzern	-	-	-	-
Pallotta Vincenzo	HEIG-VD - Haute école d'ingénierie et de gestion	1	-	4	-
Palmieri Michele	CSEM	-	-	-	-
Partovi Nia Rahleh	Autoneum Switzerland AG	-	-	-	-
Pasqualini Isabella	HSLU - Hochschule Luzern	-	-	-	-
Perale Giuseppe	Industrie Biomediche Insubri SA / REGENERA SA / USI	-	-	-	-
Perroud Sébastien	IAR Group Holding AG	4	-	-	-
Peterhans Matthias	Xovis AG / emdeavors GmbH	-	-	-	-
Petit Agnes	MOBBOT SA	5	-	-	-
Pichelin Frédéric	BFH - Berner Fachhochschule	4	-	-	-
Pier Harald	cenogent GmbH	-	-	-	-
Pirovino Bruno	Mitrelli Group Services AG	2	-	-	-
Pooyan-Weihs Ladan	HSLU - Hochschule Luzern	-	-	-	-
Ramon Meike	BFH - Berner Fachhochschule	1	3	-	4
Rauschenberger Jens	HP Spectroscopy GmbH	-	-	-	-
Reidy Beat	BFH - Berner Fachhochschule	1	-	-	1
Rejman Lucie	ETH Zürich	2	-	-	3

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Righi Marcello	ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	-	-	-	-
Roduit Johann	Conexkt Consulting Ltd	4	-	9	-
Roecker Stéphane	SUCCEED (ROECKER CONSULTING SARL)	-	-	1	-
Rohrseitz Nicola	GESDA / Fondation Defitech	1	-	-	-
Rollier Raphael	swisstopo	-	-	-	-
Romanyuk Andriy	Glas Trösch AG	-	-	-	-
Rosenthal Matthias	ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	1	-	-	-
Rösler Ursula	KLS Martin SE & Co. KG	-	-	-	-
Roth Christian	V-ZUG AG	-	-	-	-
Roth Olivier	DPC DATA PROTECTION COMPANY Sàrl / Institut Supérieur de Formation Bancaire	13	-	-	-
Roveda Loris	SUPSI - Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana	-	-	1	-
Rugova Qendresa	Enfinit Sàrl	-	-	1	-
Ruhstaller Beat	ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	1	-	-	-
Rupenyan-Vasileva Alisa	ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften	-	-	-	-
Russo Silvestro	PayrollPlus AG	2	-	-	-
Sägesser Anaïs	Sims AG / WorldEthicForum (WEFo)	3	-	-	1
Saner Kathrin	saner consulting GmbH (self-employed)	1	-	-	-
Schaffner Beatrice	Schaffner Smart Solutions AG	3	-	-	-
Scherrer Barbara	Zehnder Group International AG	-	-	-	-
Schilig Sabine	iDeals Group GmbH	-	-	-	-
Schimmer Ralph	Hygiaso AG	-	-	-	-
Schock Birgitta	Schock + Guyan Architekten GmbH	-	-	2	-
Schorsch Susanne Katharina	Invendeus	-	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Schouker Ivan	Finarchitects Sàrl	8	-	-	-
Schumann Anika	IBM Research GmbH	-	-	-	-
Schumann Thomas	Self-employed	-	-	-	1
Schwarz Margrit	BlackWay Biosciences AG	2	-	-	1
Seiler-Blarer Jennifer	Spitalzentrum Biel AG	-	-	-	-
Sereda Olha	State of Neuchâtel, SEMP	-	-	-	-
Silacci Paolo	Agroscope	-	-	-	-
Silvestri Marco	SUPSI - Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana	2	-	-	-
Sinues Pablo	Universität Basel	1	-	-	-
Slooves Robert	Thalent SA and DIP Genève	1	-	-	-
Splivallo Richard	Nectariss	-	-	-	-
Stalder Anna	Universitätsspital Basel	1	-	-	-
Stoll Thibaud	Excelsus Structural Solutions (Swiss) AG	-	-	-	-
Stricker Christian	Swiss Federal Office for Agriculture	-	-	-	-
Stucki Andreas	Solcept AG	-	-	-	-
Stuker Florian	Eidgenössisches Institut für Metrologie METAS	-	-	-	-
Taipale-Marioni Tuula	PM-Pro GmbH	-	-	-	-
Talary Mark	Ziemer Group AG / Xonetix AG (self-employed)	-	-	-	-
Teubert Ursula	Institut for Competitive Intelligence / JOYLAB AG	3	-	-	-
Thoben Birgit	Future.Solutions Sàrl	-	-	-	-
Thomann Dominik	Jobalix (self-employed)	-	-	-	-
Van Landuyt Pascale	EPFL - Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne	1	-	-	-
Venguerenko Maria	Consulat Général de France/Business France en Suisse	-	-	-	-

Détails voir :
[Site internet d'Innosuisse](#)

Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public

Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres

Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers

Activités dans d'autres organes de la Confédération

Nom	Activité professionnelle				
Venturini Francesca	ZHAW - Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften / TOELT GmbH	-	-	-	-
Vihma Maija	C-Advisory GmbH	-	-	-	-
Wälder Georg	Retired	-	-	-	-
Wallerand Anna Sophia	BKW Energie AG	-	-	-	-
Weissenberg Julien	Weissenberg GmbH	4	-	2	-
Wenger Klea	Swisscom AG	1	-	1	-
Wolf Martin	Universität Zürich	7	-	1	1
Zechner Stefanie	nextImpact Stefanie Zechner / Science.People.Business. (self-employed)	-	-	-	-
Zhu Dehua	Zürcher Kantonalbank / Zhu & Partner AG	-	-	-	-
Zoltani Tenke	Better Finance, Tenke Zoltani (self-employed)	3	-	-	-
Zryd Amédée	La Maison des Alpes / Zryd Consulting (self-employed)	-	-	-	-

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAL	Active Assisted Living
Al.	Alinéa
ACC	Audit and Compliance Committee Innosuisse
AFF	Administration fédérale des finances
Art.	Article
CHF	Francs suisses
DBO	Defined benefit obligation
EIC	European Innovation Council
EEN	Enterprise Europe Network
EUR	Euros
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
KCHF	Milliers de francs suisses
KDT	Key Digital Technologies
KEUR	Milliers d'euros
LASEI	Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (RS 420.2)
LERI	Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1)
LFC	Loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (RS 611.0)
MCHF	Millions de francs suisses
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OLOGA	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration du 25 novembre 1998 (RS 172.010.1)
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 18 avril 1984 (RS 831.441.1)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RPEC	Règlement du 15 juin 2007 de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RS 172.220.141.1)
SCI	Système de contrôle interne
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SG DEFR	Secrétariat général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
THCS	Transforming Health and Care Systems
TST	Transfert de savoir et de technologie
UE	Union européenne
USD	Dollars américains

**Lisez notre
magazine annuel
en ligne!**

Publications, études et chiffres

Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
<https://www.innosuisse.ch>

IMPRESSUM
Éditrice: Innosuisse – Agence suisse
pour l'encouragement de l'innovation
© Innosuisse, avril 2025